

**Les périodes du contact et des premières alliances féodales
(1500-1635)**

**Le contact, la cohabitation, les transferts culturels,
l'intégration et l'éventuel métissage**

Christian Morissonneau

3 juillet 2009

Les transferts culturels par des rencontres et des échanges sont des phénomènes aussi anciens que l'humanité. La présente étude porte sur la période du contact (XVI^e siècle et époque de Champlain, jusqu'à 1635) sur les côtes du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent, y compris les premières avancées dans la vallée du Saint-Laurent proprement dite jusqu'au Saut (rapides de Lachine). Dès les premiers accostages, fin XV^e siècle–début XVI^e siècle, des pêcheurs européens, attirés vers les Terres Neuves nord-américaines, par la faune marine inépuisable, la morue surtout, puis la baleine, entrent en contact avec les autochtones. Qu'en est-il de ce contact ? Le besoin de nourriture fraîche, d'eau, de bois, les réparations variées, les radoubs, et bien sûr, la transformation sur place de la morue à sécher et de la baleine à « bouillir » pour l'huile sont des motifs non seulement de poser les pieds sur la rive mais de demeurer saisonnièrement en certains endroits. S'ajoutera, à ces raisons, dès l'époque de Cartier (années 1530), le troc des fourrures contre divers produits qui bouleversera les rapports entre les nouveaux venus et les autochtones entre eux, et dans la culture de chaque groupe. Les historiens nous présentent les rapports matériels et symboliques, les échanges de produits, les nombreux emprunts mais négligent les rapports humains : ainsi le contact des langues mais surtout les rapports intimes c'est-à-dire sexuels. Tous les écrits de voyage, de façon crue ou subtile, en témoignent ou l'évoquent. Mais à peu près jamais l'historiographie de l'Amérique du Nord-Est fait référence à ce contact, à l'intimité des échanges et de la cohabitation et moins encore aux conséquences de cette sexualité interethnique plus ou moins spontanée : la procréation, les enfants qui naissent qui sont effectivement des enfants métissés. Une des notions les plus empruntées par les sciences humaines, le métissage, n'est pas explicitée dans son existence même. Elle demeure abstraite et/ou s'emploie à tous les cas de figure.

Sources privilégiées

Sources primaires

Il existe une documentation écrite dans laquelle on peut trouver suffisamment d'indices : présence autochtone indiquée dans les lieux d'activités côtières, durée de ces activités, partage de ces activités avec les autochtones (ainsi à la transformation de l'huile de baleine par les Basques, etc.). Des ouvrages des XVI^e et XVII^e siècles comme ceux de Thevet, Alfonse, Cartier, Champlain, les premières relations des missionnaires, les précurseurs et successeurs de Cartier retrouvés dans les actes notariés : Basques, Bretons, Rouennais, Rochelais, etc. De l'importance

et de la durée des contacts à travers les échanges, les activités, on peut inférer le métissage. À titre d'exemple : Cartier signale des Indiens se comportant comme des Français, Lescarbot mentionne des parlers « créoles » en Acadie, d'autres auteurs les indiquent jusqu'à l'embouchure de l'Hudson. Cette étude relève systématiquement les contacts dans les écrits de l'époque, en les ordonnant selon le lieu, le type d'activités, la fréquence, le groupe ethnique en question, la durée, les références directes ou indirectes à des personnes métissées, vues individuellement ou comme groupes; l'importance des truchements vivant à l'année avec les autochtones et partageant leur vie quotidienne, politique que Champlain inaugure dès 1610; la conscience qu'a l'Européen du métissage, les regards croisés de l'observateur et de l'observé.

Y-a-t-il l'émergence d'une identité? Pour lors, rappelons le souhait « d'un seul peuple », par Champlain, encourageant les unions entre Français et Indiennes. Se posent des questions : Quel rôle jouent les individus métissés ? S'identifient-ils dans le discours ? Peut-on parler de l'émergence d'une identité personnelle distincte ? Ou plutôt y-a-t-il une discrète intégration personnelle dans l'un ou l'autre des groupes sans conscience de groupe distinct ? L'objectif est de questionner la notion même de contact, trop réductrice, pratiquement limitée à l'échange matériel.

Sources secondaires

Depuis une trentaine d'années, les historiens et anthropologues ont montré l'importance de la rencontre des deux mondes, les influences réciproques économiques et culturelles. Ils serviront à préciser les structures, les qui ? quoi ? où ? quand ? de ces rencontres, leur aspect accidentel ou récurrent, le nombre, etc. L'étude cite en exemples les publications de Trudel, Bélanger, Trigger, Turgeon, Delâge, les archéologues des sites du contact et les historiens des Maritimes et de la Nouvelle-Angleterre. De ces évidences documentées de contact, on peut inférer le phénomène « sous enquête » du métissage.

Le contact s'est fait précocement, au début du XVI^e siècle, dans le golfe et à Terre-Neuve, et bientôt sur la côte acadienne et du Maine (alors appelée la côte de Floride). Sur cette dernière côte, la pêche et le troc ont une grande importance dès les années 1560 pour les mêmes pêcheurs européens. Les Basques fréquentent le golfe et l'estuaire depuis les années 1520-1530, pour la morue, la baleine et la traite avec tous les échanges et rencontres que ces activités impliquent.

La trajectoire de Jacques Cartier et ses rapports avec les Indiens du golfe et de l'estuaire

En avril 1534, c'est le départ de Saint-Malo pour le navigateur Jacques Cartier. Après une traversée facile de vingt jours et un détour par le cap de Bonne Viste (Cape Bonavista) à Terre-Neuve, Jacques Cartier entre dans le détroit de Belle-Isle. Il est en territoire connu. Des pêcheurs bretons et basques viennent dans les parages depuis plusieurs années.

« ...à une lieue de Blanc Sablon y a ung hable et passage nommé les Islettes [baie de Brador] qui est milleurs que Blanc Sablon et là se faict grant pescherie. »¹

Des indices toponymiques de la pêche bretonne, dans le détroit : le port de Brest, auquel s'ajoutent le nom Belle-Isle, près de Saint-Malo, et Blanc Sablon, près du port du Conquet, considéré comme un relais important pour la navigation et un centre renommé d'armement de navires. Preuve de pêche autre que bretonne : la rencontre, près de la rivière Napetipi actuelle, donc en dehors du détroit de Belle-Isle, passé le port de Brest, dans le golfe du Saint-Laurent, où Cartier n'est jamais venu là ni ces pêcheurs :

« Estans à icelle nous aperseumes ung grant navire qui estoit de La Rochelle qui avoit passé la nuyt le hable de Brest où il pensoit aller faire sa pescherie et ne sçavoit où ilz estoient. »².

Présentons les rencontres de Jacques Cartier avec des autochtones, afin de localiser ces rencontres et répondre à la question : Qui ?

1. C'est à l'entrée du golfe du Saint-Laurent, près du havre de Cumberland actuel, que Cartier fait sa première rencontre avec des autochtones. Cette partie de la Côte-Nord est décrite par Cartier comme « *la terre que Dieu donna à Cayn* ». Observation faite le 12 juin 1534 sur les occupants : « *Il y a des gens à laditte terre qui sont assez de belle corpulance mais ilz sont gens effarables et sauvaiges* »³. Mais Cartier précise « *Depuis les avoir veuz j'ay sue que là n'est pas leur demeurence et qu'ils viennent des terres plus chauldes pour prandre desditz lous marins et aultres choses pour leur vie* »⁴. Ces Indiens étaient venus aussi pour troquer avec les pêcheurs. Il ne s'agit pas d'Esquimaux parce qu'ils utilisent des canots en écorce de bouleau plutôt que des kayaks. Et comme « *ilz se paignent de certaines couleurs tannées* », on peut reconnaître l'ocre rouge utilisé par les Beothucks.

¹ Jacques Cartier, *Relations*, édition critique par Michel Bideaux, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 99.

² *Id.*, p. 100-101.

³ *Id.*, p. 100.

⁴ *Id.*, p. 101.

2. Au mois de juillet, près de la pointe de Paspébiac, dans la baie des Chaleurs, Cartier rencontre un groupe de « *plus de quarante ou cinquante barques* » soit environ 300 hommes « *qui nous fessoient plusieurs signes que nous allissions à terre nous montrant des peaulx sur des bastons* »⁵. Cartier découvre l'invitation à l'échange pelletier, auquel ces Indiens semblent habitués, d'après leur comportement. Le navigateur n'est pas plus intéressé à la pêche qu'au troc des fourrures. Sa mission est de découvrir avec les objectifs qui la justifient. Mais le lendemain [7 juillet] : « *Et incontinant qu'ilz nous aperceurent se mysdrent à fuyz nous faisant signes qu'ilz estoient venuz pour trafiquer avecques nous. Et nous montrèrent des peaulx de peu de valleur de quoy ilz s'acoulstrent [...] et dessandismes deux hommes à terre pour aller à eulx leurs portez des cousteaulx et aulstres ferrements et ung chappeau rouge pour donnez [à leur] cappitaine. Et eulx voyant ce dessandirent partie d'eulx à terre avecques desdites peaulx et traficquerent ensemble* »⁶. Cet extrait de Cartier décrit un troc pelletier déjà courant puisqu'il s'amorce rapidement et spontanément à la seule vue des bateaux français. On peut penser aux Indiens qui habitent la Gaspésie et une partie de l'Acadie où Champlain les désigne comme Souriquois.

3. Dans ce même premier voyage, Cartier rencontre aussi des Iroquoïens, dans la baie de Gaspé « *... nous vint grand nombre de sauvages qui estoient venuz en ladite rivière pour pescher des masqueureaulx desquels il y a grant habondance. Et estoient tant homes femmes que enffans plus de deux cens personnes qui avoyent environ quarante barques ... Ilz ne sont point de la nature ny langue des premiers que nous avons trouvé* »⁷. Premier indice : pas de la même culture que ceux de la baie des Chaleurs. Le navigateur apprendra plus tard qu'« *ilz ne vyennent à la mer que au temps de la pescherie ainsi que j'ay sceu et entendu* »⁸.

Lors de cette rencontre, Cartier plante une croix en expliquant à Donnacona, le chef du groupe venu de Stadaconé, qu'il s'agit d'une « *merche et ballise pour entrer dedans le hable* »⁹; « *Et après qu'elle fut eslevée en l'air nous mismes tous à genoulx les mains jointes en adorant icelle devant eulx* »¹⁰. En effet, il ne s'agit pas d'une prise de possession explicite. Dans d'autres endroits, il dresse une croix et fixe un repère pour les voyages qui suivront. Il en a planté une au havre de Saint-Servan le 12 juin. En 1535, il le fait au « *havre saint Nicollas* »; également à

⁵ *Id.*, p. 110.

⁶ *Id.*, p. 111.

⁷ *Id.*, p. 114.

⁸ *Id.*, p. 115.

⁹ *Id.*, p. 117.

¹⁰ *Id.*, p. 116.

Sainte-Croix où on la voit de loin. Lescarbot écrit, qu'en Acadie, Poutrincourt, « *selon la louable coutume des Chrétiens, fit charpenter et planter une Croix sur une terre, ainsi qu'avoit fait deux ans auparavant le sieur des Monts à Kinnebeki et Mallebarre* »¹¹. C'est dans cette baie de Gaspé que furent enlevés deux fils de Donnacona pour être amenés en France « *et puis les rapporterions audit hable* ». Au début de sa Deuxième relation, Cartier montre qu'il visait, en 1534, à « *former* » des interprètes. Ces deux Stadaconéens reviennent avec Cartier en 1535, lui font découvrir le Saint-Laurent et leur village et alentours : « *Canada* ». Avec eux, nous avons la preuve que les pêcheurs de maquereaux de la baie de Gaspé étaient des Stadaconéens.

4. Le 29 juillet 1534, Cartier navigue dans le « *destroyt Saint Pierre pour ce que le jour saint Pierre nous entrasmes dedans* »¹². Le vent l'oblige à « *renger* » la côte, près d'une « *ance et cap de terre basses* », c'est-à-dire entre la pointe Parent et Natashquan, jusqu'au 5 août :

« *...auquel lieu vismes des fumees que les gens de ladite terre faisoient sur ledit cap [la pointe de Natashquan][...] vindrent avec deux barques envyron douze hommes lesquels vindrent aussi franchement à bord de noz navires que s'ilz eussent esté françoys. Ilz nous firent entendre qu'ilz venoyent de la Grant Baye et qu'ilz estoient au cappitaine Thiennot, lequel estoit sur ledit cap, nous faisant signe qu'ilz s'en retournoyent en leur pais devers là où nous venyons et que les navyres estoient appareillez de ladite baye [l'entrée du golfe Saint-Laurent, dite Grande Baye] tous chargez de poissons. Nous nonmames ledit cap le cap Thiennot.* »¹³

Ces Indiens ne sont pas plus identifiés que les autres rencontrés dans ce premier voyage. Pour l'événement du cap Thiennot (pointe de Natashquan), le 5 août 1534, il s'agit des mêmes que ceux de la baie des Chaleurs et régions voisines parce que Cartier indique qu'ils viennent « *devers là où nous venyons* », c'est-à-dire la région gaspésienne que le Malouin a visité en juillet (baie des Chaleurs, baie de Gaspé) et qu'il ne s'agit évidemment pas des Stadaconéens. On peut poser qu'il s'agit d'Indiens des Maritimes fréquentant les côtes du golfe sans l'occuper. Ces Indiens reviennent de trafiquer avec les pêcheurs français installés sur la rive nord du golfe du Saint-Laurent.

En 1534, Cartier, marin découvreur, témoigne du troc des fourrures dans la baie des Chaleurs entre les sauvages et les pêcheurs et dans le golfe du Saint-Laurent et la Côte-Nord. Pour ces derniers, la familiarité des Indiens « *comme s'ils eussent été Français* » montre la

¹¹ Marc Lescarbot, 1866, cité dans *Relations*, édition critique par Michel Bideaux, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1986.

¹² Jacques Cartier, *Relations*, édition critique par Michel Bideaux, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 120.

¹³ *Id.*, p. 120-121.

longue pratique de cette activité de troc, et les non moins longues pêcheries française et basque qui l'ont précédée dans le détroit de Belle-Isle, la Grande Baye et le golfe.

Les relations commerciales dans le détroit de Belle-Isle sont confirmées en 1542 par des pêcheurs basques témoignant lors de l'enquête de la Couronne d'Espagne sur les voyages de Cartier au Canada. Un capitaine de Bayonne, Robert Lenfant, déclare qu'il a pêché la morue cinq ans plus tôt dans le port de Brest, à proximité d'Indiens habitant dans des « *cabanes faites d'écorce d'arbres* » et troquant des peaux contre des articles de fer variés. De plus, ces autochtones comprennent « *toutes les langues français, anglais et gascon en sus de leur propre langue* »¹⁴.

Selon un autre témoin, Clemente de Odelica, parti de Saint-Jean-de-Luz en 1542, « *beaucoup de sauvages étaient venus à son bateau dans la Grande Baye, et qu'ils avoient mangé et bu ensemble et étaient très amicaux, et que les sauvages leur avaient donné des peaux de cerf et de loup en échange de haches, de couteaux et d'autres bagatelles* ». Ces Indiens étaient des Iroquoïens de Stadaconé, parce qu'« *ils donnèrent à entendre que l'un d'entre eux était le chef en Canada* »¹⁵. Ces Indiens disaient avoir tué des hommes de Cartier qui s'étaient installés à cet endroit l'année précédente. C'est une allusion directe aux conflits du troisième voyage de Cartier (1541-1542). On apprend que des Indiens de la baie des Chaleurs aussi bien que de la vallée du Saint-Laurent se rendent jusque dans l'extrémité nord-est du golfe et dans le détroit de Belle-Isle pour commercer. Cette pratique aurait donc débuter plus tôt que les années 1530, alors que les pêcheurs « arrondissent » en fourrures leurs cargaisons de retour décrits dans les contrats du milieu du siècle : « *poisson, huile, graisse, marchandises et autres choses que ledit navire apportera de Terre-neufve* »¹⁶. Les « *marchandises et autres choses* » incluent les pelleteries, parce qu'elles sont la seule valeur ajoutée au prélèvement de la faune aquatique (morues et baleines). Dans ce premier voyage de Cartier sur les côtes du golfe du Saint-Laurent, on ne retrouve nul indice de la présence des Montagnets.

¹⁴ H.P. Biggar, *A collection of Documents relating to Jacques Cartier and the Sieur of Roberval*, Ottawa, Publications of the Public Archives of Canada, p. 453-454.

¹⁵ *Id.*, p. 462-463.

¹⁶ Laurier Turgeon. « Les Français en Nouvelle-Angleterre avant Champlain », dans Raymonde Litalien et Denis Vaugeois, (dir.), Champlain. *La naissance de l'Amérique française*, Sillery, Septentrion, p. 101.

La place des Iroquoiens de Stadaconé - Les discrets Montagnets -Le Triangle basque mis en place

Les premiers Français à aborder l'Amérique du Nord-Est sont des pêcheurs. Il ne s'agit pas des gens de métier autonomes mais des travailleurs d'entreprises. Les pêcheurs partis surtout de Bretagne, de Normandie et des « *îles de Saintonge* » connaissaient la concurrence, quasiment la lutte d'espace au Canada de l'Est avec les pêcheurs anglais, basques et espagnols. La morue est la première ressource naturelle canadienne, en grande demande européenne pour les jours de jeûne prescrits qui admettent la consommation du poisson comme substitut de la viande. Les Français pratiquent la pêche au large de Terre-Neuve et dans le golfe du Saint-Laurent et aux larges des côtes de la Nouvelle-Écosse et du Maine. Les pêcheurs espagnols et anglais exploitent les Bancs de Terre-Neuve. La plupart font sécher la morue sur les grèves, s'obligeant à se fixer plusieurs semaines au pays des Indiens qui sont vus de près et de loin. Autre pêche ou plutôt chasse, la baleine est traquée par les Basques au début du XVI^e siècle dans le détroit de Belle-Isle. Ceux-ci débordent dans le golfe et l'estuaire et traitent leur produit sur place pour obtenir l'huile convoitée plus tôt, entrant en contact avec les Indiens. Jusqu'à la Conquête de 1760, la France importe, en valeur, plus de morue que de fourrure.

« ...la pêche mobilisa beaucoup plus de marins et de navires que tous les autres commerces réunis de la France avec ses colonies »¹⁷.

Jacques Mathieu précise l'ampleur de cette activité :

« De 1520 à 1530, Ango et d'autres marchands de Dieppe et de Rouen envoyèrent de 60 à 90 bâtiments à Terre-Neuve. De 1517 à 1545, l'on dénombre 95 armements pour les terres neuves à partir des seuls ports de La Rochelle et de Bordeaux. Au milieu du siècle, les rives et les bancs poissonneux de l'Atlantique nord attirent en moyenne 300 navires et 4 000 personnes par année »¹⁸.

Ainsi, dès le début du XVI^e siècle, des pêcheurs français atteignent Terre-Neuve et le Saint-Laurent et leur méthode de conservation par le sel, sur le bateau même, leur évite les séjours « *chez les indigènes* ». Quels indigènes ? Dans le golfe du Saint-Laurent, on ne sait pas qui habite la Côte-Nord, la Gaspésie et l'Acadie, non plus. Venus de la vallée du Saint-Laurent, des Iroquoiens, en l'occurrence des gens de Stadaconé, pêchaient en Gaspésie, guerroyaient et se rendaient commercer, au moins de l'embouchure du Saguenay à Chicoutimi. Cartier en témoigne.

¹⁷ Dickinson et Young, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Sillery, Septentrion, 1992, p. 24-30.

¹⁸ Jacques Mathieu, *La Nouvelle-France, les Français en Amérique du Nord XVI^e et XVIII^e siècle*, Québec, les Presses de l'Université Laval, 1991, p. 39-40.

Cartier rapporte une visite à Donnacona, chef de Stadaconé, et leurs relations difficiles avec les peuples voisins, alors qu'il revient, en septembre-octobre 1535, de son voyage jusqu'à Hochelaga et aux rapides de Lachine :

« Et nous fut par ledit Donnacona montré les peaulx de cinq teste d'hommes estandues sus du boys comme peaulx de parchemyn et nous dict que c'estoient des Toudamans de devers le su qui leur menoyent continuellement la guerre et nous fut dict qu'il y a eu deux ans passez que lesdits Toudamans les vindrent assaillir jusques dedans ledit fleuve à une yslé qui est le travers du Saguenay où ilz estoient à passer la nuyst tendans aller à Honguedo leur mener guerre... »¹⁹

On apprend ici que les Iroquoïens de Stadaconé peuvent se rendre à Honguedo, aujourd'hui la région de la péninsule gaspésienne, pour guerroyer; on sait que Cartier les a rencontrés l'année précédente à Gaspé lors de leur saison de pêche. Une tradition rapporte que, dans l'archipel du Bic, ces derniers auraient massacré des Iroquoïens réfugiés dans une grotte; la mémoire confirmerait le récit de Donnacona. De toute évidence, à l'époque de Cartier, il y a conflit entre les Indiens de la vallée du Saint-Laurent et des Maritimes.

En 1603, il n'y a plus de Stadaconé ni de Stadaconéens.

Se rencontrent ainsi, commercialement ou conflictuellement, très tôt, les Algonquiens nomades et les pêcheurs des ports de l'Europe atlantique. Les pêcheurs français étaient obligés de traverser l'océan parce que la mer du Nord et le large de la Grande-Bretagne étaient contrôlés par les Hollandais à la tête de la plus puissante flotte européenne. Les Français en viennent à être repoussés par leurs concurrents; ils pénètrent les premiers et les plus loin dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent à au moins deux lieux de rassemblement : l'embouchure du Saguenay et la Gaspésie (Percé et l'île Bonaventure). La concurrence ressemble souvent à la piraterie. On le verra mieux dans l'opposition des autres pêcheurs mêmes au monopole français de Chauvin et de Dugua de Mons, aux exactions et même un complot des Basques pour s'assurer le contrôle de l'estuaire.

À l'origine, les pêcheurs français offrent des présents aux Indiens rencontrés, ne serait-ce que pour s'assurer de leur bienveillance. Les pêcheurs pensent, sans doute, que ces objets, du bijou à la hachette, ont une valeur d'usage pour ceux qui les reçoivent. Mais ces objets se déplacent, par échange, chez les Indiens. Les archéologues de notre époque les retrouvent dans des tombes iroquoïennes jusqu'en Ontario.

¹⁹ Jacques Cartier, *Relations*, édition critique par Michel Bideaux, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 59.

Cartier dédaigne le troc parce que sa mission vise un autre objectif. Il est pourtant inscrit dans le projet laurentien de la France. Le navigateur de Saint-Malo, commandité par le roi François 1^{er}, ne commerce ni ne négocie. Son rapport est à la nature qui recèle des minerais précieux, l'or et l'argent, que les Espagnols pillent et font exploiter par les indigènes au Mexique et au Pérou. Sa première expédition est destinée à « *découvrir certaines îles et pays où l'on dit qu'il se doit trouver grande quantité d'or et autres riches choses* ». Aussi, dans le deuxième voyage, il s'agit, en plus, de trouver le passage vers l'Asie au delà de l'obstacle américain.

De toute façon, la commission délivrée à Roberval mentionne « *les gains et profits provenant dudit voyage* ». Citons un acte notarié, en 1541, entre Roberval et les deux associés Harel et Mallet auxquels il loue un bateau pour le transport de ses gens : ceux-ci « *auront le tiers de tout ce qu'ils pourront conquieser par traphiques de marchandizes avec les sauvages de ladite terre...* »²⁰. Mentionnons que Donnacona, lorsqu'il part en France avec Jacques Cartier, en 1536, amène des ballots de fourrure, assuré, sans doute, de leur intérêt en France.

Cartier prend possession du territoire selon les souhaits de François 1^{er}, qui refuse le partage des terres neuves entre l'Espagne et le Portugal. Les pêcheurs bretons se considèrent toujours légitimés territorialement, par les voyages officiels de Cartier. Le Royaume du Saguenay, dont les Iroquoiens lui parlent, équivaldrait au Cipango de Marco Polo. Si l'or n'est pas transformé par l'indigène comme au Mexique, on l'extraira. Le rapport à la nature est direct; Cartier ne le médiatise pas. Mais la fourrure qui devenait un produit convoité avait besoin de l'intermédiaire, d'un échange, au moins la communication. Les Stadaconéens ne sont pas entrés dans une médiation politique; Cartier ne tient pas compte de la diplomatie. Il y a une étonnante différence entre la rencontre d'Anadabijou à Tadoussac qui a été précédée par d'autres rencontres et d'autres personnes – et celle de Donnacona à Stadaconé. Dupont-Gravé et Champlain, en 1603, vivent dans un autre contexte que Cartier. Celui-ci a nié le rapport politique, en refusant l'échange. Les Stadaconéens ne jouent – ne peuvent pas jouer – le rôle d'intermédiaire ni avec Hochelaga ni avec les « *Indiens* » venus à la « *foire* » du Saguenay. La route du Royaume du Saguenay par le Saint-Laurent et l'Outaouais est bloquée par une frontière géopolitique et physique (les rapides de Lachine); la route par l'Outaouais est rendue difficile par le long conflit entre les Algoumequins de l'île aux Allumettes et les Hurons de la baie Georgienne. Le commerce des fourrures avec les Hurons intermédiaires n'était pas envisageable pour les mêmes

²⁰ *Id.*, p. 332.

raisons conflictuelles. Les Iroquoïens d'Hochelaga et de Stadaconé savaient qu'il y avait obstacle. Pour atteindre le Royaume du Saguenay, soi-disant riche de minerais, il n'y avait, au XVI^e siècle, que la route du Cuivre qui passait par les rivières et les lacs du Nord et le lac Saint-Jean. Le récit de Cartier nous apprend que des échanges existent et que Donnacona en est un acteur dominant.

En effet, lors du retour en France, Cartier ayant « capturé » Donnacona et ses proches, le navire, au mois de mai 1536, s'arrête à l'île aux Coudres.

« Pendant lequel [arrêt] vindrent plusieurs barques des peuples subgetz audict Donnacona lesquelz venoyent de la ripviere du Saguenay. Et lors que par Domagaya furent advertiz de la prinse d'eulx et la façon et maniere comme on menoit Donnacona en France furent bien estonnez mais ne laisserent à venir le long des navires parler audict Donnacona qui leur dist que dedans douze lunes il retourneroit et qu'il avoit bon traictement avec le cappitaine et compaignons. De quoy tous à une voix remercierent ledict cappitaine et donnerent audict Donnacona troys pacquetz de peaulx de byevres et loups marins avecq ung grand cousteau de cuyvre rouge qui vient dudit Saguenay et aultres choses »²¹.

Si l'on interprète cet événement, on retrouve ce que l'archéologie nous révèle aussi : des Stadaconéens croisent le bateau de Cartier, alors qu'ils remontent le Saint-Laurent et ils transportent avec eux des pelleteries, à l'évidence, après échange. Cette rencontre de l'île aux Coudres, en mai 1536, avec la référence aux « *sujetz audict Donnacona* », désigne l'Iroquoïen comme intermédiaire. En 1603, il n'y plus d'Iroquoïen et le Montagnet le remplace comme acteur commercial dans le même rôle. On apprend qu'en 1536, la fourrure est troquée; elle est même en ballot (paquets). Aussi, le premier produit convoité des Grands Lacs est repéré : un grand couteau de cuivre rouge qui, effectivement, originant du lac Supérieur, a emprunté la route du Cuivre pour se trouver dans un canot des « *sujets de Donnacona* » (Stadaconéens). Champlain se fait aussi donner, en 1609, un échantillon de cuivre rouge venu des Grands Lacs. Les deux objets de cuivre confortent l'image des mines, objectif premier des deux navigateurs Cartier et Champlain. Cartier est déjà sous l'influence de l'imagerie mythique de l'Eldorado nordique : le royaume du Saguenay.

On peut se poser une autre question : où avait eu lieu l'échange pour ceux qui « *venaient du Saguenay* » ? Quelque part au Saguenay ou à Tadoussac qui est, à peu près sûrement, un lieu de rassemblement, puisque fréquenté par les pêcheurs sous le nom de Thadoyzeau vers 1550 (Thevet). Cartier voit, à l'embouchure du Saguenay, sans doute, la baie de Tadoussac, déjà

²¹ *Id.*, p. 181-182.

fréquentée pour la pêche indienne mais pas encore le lieu d'échange important qu'elle va devenir. À noter, ce sont les Stadaconéens qui y font pêche, et même capture des phoques, d'animaux à fourrures.

« À l'entrée d'icelle ripviere trouvasmes quatre barques de Canada [région de Stadaconé] lesquelz estoient là venuz pour faire pescherie de loups marins [phoques] et aultres poissons et nous estans posez dedans ladite ripviere vynt deux desdites barques vers nosdits navires lesquelz venoient en une grande peur et craincte de sorte qu'il en sortit une et l'aultre aproucha pres qu'ilz peurent entendre l'un de noz sauvaiges [fils de Donnacona] qui se nomma... »²².

En 1535, se présente un ample espace de pratiques halieutiques des Iroquoiens de Stadaconé dans l'estuaire du Saguenay jusqu'à Gaspé et jusque dans la Grande Baye pour le troc avec les pêcheurs.

En conclusion, les Iroquoiens de Stadaconé, pour qui l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent jusqu'à Gaspé et la Grande Baye sont un espace d'usage, échangent des pelleteries dans les environs de l'embouchure du Saguenay, pêchent sur les côtes gaspésiennes et font la guerre aux Toudamans. Ces derniers ne se résignent pas au seul rôle de pourvoyeurs et ne semblent pas accepter le partage de l'espace gaspésien avec les Iroquoiens qui persistent (rencontre avec Cartier à Gaspé, en 1534) malgré l'état de conflit ouvert. Si l'on se reporte au *Grand Insulaire* de Thevet, dont le manuscrit remonte aux environs de 1550, et surtout si l'on sait que le cosmographe a rencontré nombre de navigateurs comme Jacques Cartier, dont il a compilé les informations, on voit que les Basques capturent des baleines lors des voyages du Malouin (1542). Thevet fait référence à « *l'Isle de Minigo* » (Île aux Basques). Alfonse de Saintonge la nomme « *l'Isle de la Guerre* » et la situe exactement à la position de l'île aux Basques.²³ Ainsi, Minigo :

« Autour de ladite Isle c'est la plus belle pescherie qui soit en tout le grand Ocean, et où les baleines y repairent en tous sens. Les Bayonnois, Espaignols et autres, y vont à la pescherie pour y prendre ces grands belues [...] Il s'en prend tous les ans grand nombre et principalement à la rivière de Saguenay »²⁴.

Donc, conflit d'usage ou conflit de rôle dans la chaîne économique exploitation–commercialisation ? Les Iroquoiens de Stadaconé en mènent large géopolitiquement et économiquement. Ils se positionnent à la porte de la vallée du Saint-Laurent; ils s'opposent à la

²² *Id.*, p. 135.

²³ H.P. Biggar, *The Voyages of Jacques Cartier*, Ottawa, Publications of the Public Archives of Canada, 1924, p. 292-293.

²⁴ René Bélanger, *Les Basques dans l'estuaire du Saint-Laurent (1535-1635)*, Montréal, les Presses de l'Université du Québec, 1971, p. 19.

remontée du fleuve vers les Iroquoiens d'Hochelaga avec lesquels ils ne semblent pas en relation économique ouverte. Nous le répétons : Cartier ne négocie pas et ne suit pas les règles diplomatiques autochtones qui lui permettraient au moins de comprendre ce qu'il en est de la géopolitique. Il nous faut inférer le contexte de ce qu'il nous décrit. Deux générations plus tard, la carte qui représente l'état des lieux n'est plus la même. La toponymie en est un marqueur. Les Iroquoiens sont disparus. Les Montagnets ont remplacé les Iroquoiens comme intermédiaires et usagers dans le territoire entre Tadoussac et Québec, et peut-être jusqu'à Trois-Rivières. En gros, le pays de Charlevoix en débordant vers le Saguenay et la Mauricie.

Entre les voyages de Cartier et ceux de Champlain

Après les années 1540, et déjà commencé de dix à vingt ans plus tôt, on voit se développer le trafic basque et breton dans l'estuaire du Saint-Laurent. La disparition des Iroquoiens ouvre la vallée du fleuve au commerce avec les Français, dédaignés par ceux-là après les voyages conflictuels de Cartier et Roberval dans les années 1540.

Entre 1580 et 1600, les archives notariales de Bordeaux révèlent l'avitaillement de 20 bateaux basques pour la traite des fourrures. Il y eut ainsi 12 bateaux entre 1583 et 1587. Les guerres de religion provoquent le ralentissement, surtout entre 1587 et 1595. Ces archives indiquent la direction de Gaspay et de Grande Baye, mais 14 bateaux se dirigent vers le « *Canada* », c'est-à-dire les côtes de l'estuaire du Saint-Laurent en amont de Gaspé. En 1586, un notaire bordelais note que le Canada est situé dans l'estuaire et que le port de Gaspé est « *près ledit lieu de Canada* ».

Les Basques troquent à Tadoussac; il y a des décennies qu'ils viennent pêcher dans le détroit de Belle-Isle. Ils s'installent, pour la saison estivale, sur la grève de Tadoussac et dans plusieurs stations baleinières des environs (voir le texte sur les Basques). C'est la zone fluviale où les baleines migrent l'été et l'automne pour y trouver une nourriture abondante de phytoplancton et de zooplancton. Des sites ont été fouillés qui ont révélé des fours de pierres et des chaudrons pour extraire l'huile de la graisse de baleine; s'y ajoutent du matériel de pêche et des objets de traite.

Tadoussac et les environs sont situés au carrefour de deux grandes routes commerciales : la route du Cuivre qui rejoint le lac Saint-Jean et ses tributaires, et le Saguenay par où arrivent les fourrures que les Montagnets vont troquer avec les peuples de l'intérieur pour les échanger

ensuite aux pêcheurs; l'autre grande route des Fourrures est celle des Grands-Lacs–Saint-Laurent, auxquels s'ajoutent les rivières de la côte Sud du Saint-Laurent qui se relie aux fleuves des côtes atlantiques. Les Basques installés plus en amont dans le fleuve, y compris à l'Île aux Basques, près de Trois-Pistoles, contrôlent le golfe et l'estuaire, à partir d'une position stratégique, riche des troupeaux de baleine et de l'accessibilité aux importants réservoirs pelletiers du Bouclier canadien, au Nord du lac Saint-Jean. Ils concurrencent les Normands, les Bretons et les Rochelais. Les Basques ont même conçu des embarcations, plus petites que les navires et adaptées à la navigation fluviale, les chaloupes ou pataches. Ils remontent ainsi le Saint-Laurent jusqu'aux « saults » de Montréal (rapides de Lachine). Les Basques transportent des objets de traite semblables à ceux qu'amènent Rochelais ou Normands, mais les chaudrons de cuivre sont beaucoup plus nombreux que chez les autres traiteurs.

L'échange pelletier des Basques demeure lié aux pêcheries d'où il est né. Ils envoient souvent des bateaux pour la double activité de pêche et de troc. En 1586, le bateau d'un proche de Hoyarsabal part de Saint-Vincent « *à Terre Neuve pour pêcher la morue, la baleine et autres poissons, ainsi qu'en Canada pour commercer et négocier avec les sauvages des pelleteries et autres marchandises* »²⁵. Ici, le nom de lieu Terre-Neuve renvoie au détroit de Belle-Isle et à la partie septentrionale du golfe, et Canada renvoie à l'estuaire dont le centre d'activité est Tadoussac. L'année suivante, un bateau de Talmont, en Saintonge, est affrété par le Basque Johannes Dagorrette, avitaillé à Bordeaux avec les mêmes destinations et finalités que le précédent.

Des bateaux de traite se joignent souvent aux bateaux de pêche. En 1585, Micheau de Hoyarsabal équipe deux de ses navires à Bordeaux, un gros pour la pêche à la morue à Terre-Neuve et un plus petit pour le commerce des fourrures au Canada²⁶.

*« La même année, le notaire bordelais Nicolas Duprat fait un contrat comprenant des prêts pour pas moins de trois vaisseaux : le plus grand, la Domengine, de Saint-Jean-de-Luz part pour Terre-Neuve pêcher la morue et les deux plus petits, de Saint-Jean-de-Luz, pour le Canada pêcher la baleine et commercer avec les Indiens »*²⁷.

*« À l'instar du commerce normand et rochelais, la pêche à la morue terre-neuvière servait de base à partir de laquelle le commerce basque des fourrures était organisé »*²⁸.

²⁵ Laurier Turgeon, « Les Français en Nouvelle-Angleterre avant Champlain », dans Raymonde Litalien et Denis Vaugeois (dir.), *Champlain. La naissance de l'Amérique française*, Sillery, Septentrion, p. 109.

²⁶ *Id.*, p. 109.

²⁷ *Id.*, p. 109-110.

²⁸ *Id.*, p. 110.

Dans les années 1580, « [l]a plupart des navires qui se rendaient directement au Canada pour commercer étaient censés pêcher la baleine et quelquefois le saumon. L'équipage devait longer les rives du Saint-Laurent au printemps à la recherche des fourrures et passer l'été à la pêche »²⁹.

Les marins de Saint-Malo participèrent à l'essor des activités de traite dans le Saint-Laurent durant les années 1580. Selon Richard Hakluyt, dans le *Discourse of Western Planting*, cinq bateaux malouins reviennent du Canada chargés de fourrures et accompagnés de deux guides indiens, en 1584. On prévoit le double pour 1585. On n'a pas les chiffres. Mais, en 1587, quatre navires malouins se rendent dans le Saint-Laurent. Dans cette décennie 1580, un groupe rival, les Basques, qui sont les seuls alors à fréquenter l'estuaire, saisissent trois de ces bateaux et les brûlent. Deux des fils de Jacques Noël, Michel et Jean, sont dans ce convoi et les deux guides indiens (1585?). Jacques Noël est le neveu de Jacques Cartier et le demi-frère d'Étienne Noël qui avait accompagné ce dernier au Canada (1541-42). Jacques Noël a commandé un navire normand, le *Nicolas*, jusqu'à la côte de la Floride en 1584.

L'année suivante (?), il déclare être allé au Canada, avoir remonté le Saint-Laurent jusqu'aux « *Saults* ». Ceci est intéressant parce qu'il passe du Maine au Saint-Laurent où les fourrures doivent être plus accessibles et abondantes. Dugua de Mons, en 1604, se fera accorder le monopole de la traite et part en quête d'un lieu d'établissement en Acadie où, selon les rumeurs, des mines seraient exploitables. Le mirage minier compte beaucoup dans ce séjour acadien, plus que le troc.

Les premiers Européens dans le golfe et l'estuaire : les Basques et les autres

On repère les évidences de la présence des Basques dans le golfe et dans l'estuaire dès les premières décennies du XVI^e siècle. On sait qu'ils chassaient la baleine et pêchaient la morue, au moins depuis le début du même siècle, partageant les mêmes zones de pêche avec les Bretons, les Anglais, les Rochelais. Une donnée de la venue précoce des pêcheurs à Terre-Neuve, donc des contacts et échanges entre pêcheurs français et Indiens puisqu'il s'agit ici de morue séchée : un acte notarié mentionne « *quinze milliers cinq cens moullues sèches* ». Il s'agit d'une transaction

²⁹ *Id.*, p. 110.

entre Pierre Girard de La Rochelle et Jehan Joly de Bordeaux datée du 1^{er} octobre 1523, soit avant le voyage de Verrazano de 1524, et les découvertes de Jacques Cartier en 1534-1536³⁰.

Chronologie de la présence basque

1520 : Les premiers armements de marchands bayonnais pour Terre-Neuve sont repérables dans les archives municipales de Bayonne³¹.

1521 : Même phénomène, où le Conseil municipal donne congé à deux bateaux pour partir vers « *Terra Nave* »³².

1524 : Le pilote Esteban Gomez, avec un équipage de pêcheurs basques, reconnaît le Cap Breton, l'île Saint-Jean et le Cap Race³³.

1530 : Les archives municipales et paroissiales d'Orion ont des documents évoquant de fréquents voyages à Terre-Neuve à partir de 1530. On mentionne des vaisseaux ou caravelles et leurs capitaines³⁴. D'autres exemples : En 1533, 150 barriques de baleine et 45 barriques d'huile de baleine viennent de Saint-Sébastien à Rouen. En 1539, les maîtres de deux terreneuviers, la *Marie* de Bayonne et la *Catherine* de Saint-Jean-de-Luz empruntent à la grosse aventure de marchands et armateurs de La Rochelle.

1541 : Trois terreneuviers de Saint-Jean-de-Luz viennent faire des transactions commerciales à La Rochelle, qui vont de l'achat de vin rouge à des prêts d'argent. Deux terreneuviers viennent pour les mêmes raisons à La Rochelle.

1542 : Interrogatoire officiel de sept terreneuviers basques sur l'ordre du Capitaine Général du Guipúzcoa, en rapport avec le 3^e voyage de Cartier³⁵.

1553 : Les pêcheurs de Guipúzcoa ont l'ordre de partir en flotte plutôt que seuls pour éviter les Français. Les négociants refusent de naviguer en flotte. L'ordre est révoqué³⁶.

³⁰ Note de Pauline Arseneault, dans Laurier Turgeon, « Les Français en Nouvelle-Angleterre avant Champlain », dans Raymonde Litalien et Denis Vaugeois (dir.), *Champlain, la naissance de l'Amérique française*, Sillery, Septentrion, 2004, p. 111.

³¹ H.P. Biggar, *Les Précurseurs de Jacques Cartier, 1497-1534*, Ottawa, Publications des Archives Publiques du Canada, 1913, p. 124.

³² *Id.*, p. 125-126 et 132-133.

³³ *Id.*, p. 153.

³⁴ H. HARRISSE, *Découverte et évolution cartographique de Terre-Neuve et des pays circonvoisins*, Paris, H. Welter, 1900, p. 59, cité dans BÉLANGER, 1971, p. 142.

³⁵ H.P. Biggar, *A collection of Documents relating to Jacques Cartier and the Sieur of Roberval*, Ottawa, Publications of the Public Archives of Canada, 1930, cité dans BÉLANGER, 1971, p.143.

³⁶ Charles de La Morandière, *Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique septentrionale*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1966, p. 262.

1554 : Ordonnance royale pour autoriser la province de Guipúzcoa à échanger, en France, pour des vivres au lieu d'argent, de la baleine, de la morue et de la sardine.

1556 : Ordonnance du roi Henri II pour protéger les pêcheurs français contre les Basques espagnols³⁷.

1570-1586 : Plus de 200 navires et 6 000 Basques espagnols pêchent la morue et la baleine aux Terres Neuves³⁸.

1576 : Lettres patentes de la reine Élisabeth 1^{ère} autorisant la « *Corporation des Marchands anglais pour la découverte des terres nouvelles* » à engager des Basques pour apprendre l'art de la chasse à la baleine³⁹.

1577 : Des baleiniers et morutiers de Guipúzcoa sont pris par les glaces dans un port de Terre-Neuve au Labrador (donc Côte-Nord), 540 marins seraient morts⁴⁰.

1579 : Un Basque estime avoir fait 28 voyages en 34 ans dans l'estuaire du Saint-Laurent⁴¹.

1583 : Un marchand de Rouen, Étienne Bellenger, se rend ouvrir un poste de troc et de mission sur la côte atlantique, à l'embouchure du Penobscot. Il descend vers le Sud avec une pinasse. Deux de ses hommes sont tués et son embarcation est volée. Les Indiens « emprunteurs » savent piloter, ce que des groupes apparentés aux Micmacs, Malécites et Abénaquis savaient faire habilement, selon les témoignages des colons français et anglais du début du XVII^e siècle. Les Micmacs sont de bons navigateurs côtiers sur des embarcations françaises ou basques.

1589 : Une plainte est adressée par deux marchands de Honfleur à l'ambassadeur de France auprès de la reine Élisabeth 1^{ère}, au sujet de la prise de leur bateau chargé « *de molue et huile, par le travers des Sept-Iles* » par deux corsaires anglais⁴².

1598 : Chauvin se fait saisir une cargaison par des Basques.

1600 : Pierre Chauvin se voit accorder le monopole de la traite des fourrures pour 10 ans dans le Saint-Laurent. Les marchands de Saint-Malo, Dieppe, La Rochelle protestent. Ils ont pour leur dire que, depuis la découverte du Saint-Laurent par Cartier, ils ont eu l'habitude de traiter avec

³⁷ *Id.*, p. 262.

³⁸ D.W. Prowse, *A history of Newfoundland from the English, Colonial and Foreign Records*, London, Macmillan, 1895, p. 48

³⁹ T.J. Jenkins, *A History of the Whale Fisheries*, London, Witherby, 1921, p. 303, cité dans Bélanger, p.144.

⁴⁰ D.W. Prowse, *A history of Newfoundland from the English, Colonial and Foreign Records*, London, Macmillan, 1895, p. 47.

⁴¹ *Id.*, p.44.

⁴² Charles de La Morandière. *Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique septentrionale*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1966, p. 265.

les « *sauvages* » et que, ainsi, les rapports sont devenus amicaux⁴³. Notons qu'en 1608-1609, les Basques français préparent un *factum* (lettre critique) qui attaque les activités de la compagnie de Dugua de Mons. Le mémoire est envoyé au roi Henri IV afin de faire cesser l'entreprise commerciale qui prétexterait la colonisation pour occuper la vallée du Saint-Laurent.

Les lieux des Basques

La côte du Labrador, incluant le détroit de Belle-Isle, était connue aussi, aux XVI^e et XVII^e siècles sous les noms de Grande Anse, Grande Baye, Pays des Esquimaux, « *là où les Espagnols font ordinairement la pesche* ». En 1582, le capitaine anglais Richard Whitbourne, y voit des Basques pêchant la baleine et extrayant l'huile, avec l'aide des Esquimaux.

Baye des Espagnols (baie de Brador) : En 1705, selon le sieur de Courtemanche, parlant de la baye des Espagnols, où la pêche à la morue et la chasse du loup-marin sont abondantes : « *Les Espagnols [Basques], au dire des Sauvages, l'y ont fait autrefois et probablement y seroient encore, si ce n'étoit le mauvais traitement qu'ils y ont reçu des esquimaux. L'on y voit encore les vestiges de leurs établissements, fourneaux à fondre l'huile des loups marins, maisons, couverture de l'huile et autre chose semblable* »⁴⁴. Vestiges de trois fours. Aussi une pièce de monnaie du XVI^e siècle trouvée en 1968. À signaler Beaulsanim, havre évoqué par le capitaine basque Martin de Hoyarsabal dans ses *Voyages aventureux* (1579), a servi d'abri et de mouillage au XVI^e siècle. C'est l'actuel havre des Belles-Amours à l'Ouest de la baie de Brador.

Mingan : Min-Gain. Mot basque qui veut dire « *langue* » dans le dialecte des provinces de Saint-Sébastien et de la Haute-Navarre. La Longue-Pointe-de-Mingan, qui a le statut de « *municipalité sans désignation* », présente une langue de terre qui s'avance dans la mer. Elle est située à l'Ouest de l'archipel qui porte le nom de Mingan.

Île de Mingan (île Nue). Des étangs ont été creusés dans le calcaire : peut-être un essai de marais salants; pas d'arbres donc seulement vent et soleil utiles au séchage des morues. Quatre fours en pierre sèche, en forme de fer à cheval, avec ouverture à l'est (mur d'un pied d'épaisseur et cinq pieds de hauteur). Une pipe du XVI^e siècle a été trouvée et des fragments de tuiles rouges

⁴³ H.P. Biggar, *The early Trading Companies of New France. A Contribution to the History of Commerce and Discovery in North America*, Toronto, University of Toronto Press, 1901, p. 48.

⁴⁴ René Bélanger, *Les Basques dans l'estuaire du Saint-Laurent (1535-1635)*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1971, p. 46.

identiques aux tuiles de l'île du Havre de Mingan. Dans cette île, on a trouvé également une pièce de monnaie espagnole du XVI^e siècle. Aussi, un four en forme de fer à cheval.

Chichedec : en micmac : « *îles visibles de loin* », en montagnais « *uashat* »: baie ronde, Sept-Îles actuelle. Champlain le cite en 1626 comme un des ports fréquentés par les Basques avec **Port Neuf** : nom sans doute donné par les Luziens et les Bayonnais pour rappeler leur Port Neuf, le nouveau Boucau, ouvert en 1578. Restes d'un grand chaudron de fonte. La toponymie sert de marqueur à la présence basque, aux deux îles : La Grande Basque et la Petite Basque, et une pointe : la pointe aux Basques. Champlain identifie Chichedec comme un port. « **Sechedet** » apparaît sur la carte du pilote basque Detcheverry 1689. On ne peut pas plus confondre Chichedec avec la rivière Moisie, que l'on confond Tadoussac avec le Saguenay. Dans un cas, il s'agit d'un havre et dans l'autre d'un cours d'eau.

Lesquemin (Les Escoumins) : Lescarbot indique que la chasse à la baleine y est active. Il signale un « *degrat* » pour la pêche des baleines.

Anse aux Basques : au moins le nom de lieu, entre Lesquemin et Bon-Désir.

Bon-Désir : près des Bergeronnes ; restes d'un fourneau et de deux fourneaux jumelés d'origine basque.

Île aux Basques : lieu du conflit entre Toudamans et Stadaconéens, site historique, documenté, et fouilles archéologiques montrant l'importance du lieu dans la chasse à la baleine et son exploitation sur place qui impliquait des Indiens.

Tadoussac : importance à tous les points de vue. Mentionné par Thevet (environ 1550), pour la baleine. Haut lieu de pêche et haut lieu de traite à partir du milieu du XVI^e siècle.

Chaffaud-aux-Basques : lieu de sècherie de morue. Lieu de chasse à la baleine le plus à l'Ouest dans l'estuaire. Restes d'un four en pierres sèches. Champlain et d'autres le désignent comme Échaffaut aux Basques ou Chaffaut-aux-Basques.

Les actes notariés de Bordeaux indiquent des bateaux basques avitaillés pour la chasse à la baleine et la traite de fourrures au « *Canada* »⁴⁵. Ainsi, en 1584, Micheau de Hoyarsabal prépare deux bateaux pour aller « *en Canada au traficq de peaux et autres marchandises avec les sauvages* »⁴⁶. Les vaisseaux augmentent en quantité pour la même direction; au moins une quinzaine entre 1584 et 1600. Les expéditions se rentabilisent en associant la pêche au saumon

⁴⁵ Laurier Turgeon, « Les Français en Nouvelle-Angleterre avant Champlain », dans Raymonde Litalien et Denis Vaugeois (dir.), *Champlain, la naissance de l'Amérique française*, Sillery, Septentrion, p. 108.

⁴⁶ *Id.*, p. 109.

des tributaires du Saint-Laurent, à la chasse à la baleine et la traite des fourrures. Micheau de Hoyarsabal hiverne même en 1586-1587, « *audit lieu de Canada avec lesdits sauvages pour trafiquer avec ceux* »⁴⁷.

L'île aux Basques est un des lieux les plus riches d'informations sur les premiers échanges commerciaux entre Européens et Indiens; elle est un des lieux d'origine de la traite des fourrures. À la pêche et au bouillage du gras de baleine, les Basques ajoutent cette activité qui assurera financièrement l'établissement des pionniers français en Nouvelle-France au risque de les distraire de cet établissement. La peau de castor, qui porte l'ancien nom de bièvre, est la plus recherchée par les Basques parce qu'elle est en demande croissante en Europe, à la fin du XVI^e siècle. Sont recherchées aussi les peaux de martre et de loutre, les peaux d'orignal et de caribou. Dans la décennie 1570, la pêche à la morue prend de l'importance chez les Basques, liée à un changement de climat ou à une diminution du nombre de baleines qui pousse alors les Basques à remonter l'estuaire du Saint-Laurent à la recherche de la baleine et à accroître le troc comme revenu d'appoint qui alors grossit.

À la fin du siècle, le commerce est suivi et organisé par des marchands qui chargent sur des navires des objets destinés spécialement à la traite. En 1585, il est mentionné dans un contrat d'avitaillement : « *des marchandises propres et convenables pour le trafic au Canada avec les Sauvages* »⁴⁸.

Cette île, vu la richesse des traces d'une occupation basque et alors qu'elle demeure la seule dans l'estuaire avec des témoignages archéologiques, est assurément l'île aux Basques. Elle est le lieu d'échange le plus occidental de l'avancée des Basques dans le Saint-Laurent, avec Chaffaud-aux-Basques. Si l'on ajoute les Escoumins, on peut dessiner un triangle qui correspond à la limite ouest de l'habitat des baleines. Ce triangle est situé, de plus, à l'intérieur d'un des grands axes d'échange, la route des Fourrures (Grands-Lacs–Saint-Laurent) et au terminus d'un autre, la route du Cuivre (Grands-Lacs–Haut Outaouais–Lac Saint-Jean-Saguenay-Tadoussac). Ce rendez-vous de Tadoussac occupe un site stratégique au confluent du Saguenay et du Saint-Laurent. La plus ancienne indication de ce nom de lieu provient d'André Thevet, aux environs de 1550. Après les difficultés de la navigation de la Côte-Nord, le pilote des bateaux sera en sûreté « *à la rivière et pays de Saguenay que les sauvages appellent Thadoyzeau* ». Les Européens en

⁴⁷ *Id.*, p. 109-110

⁴⁸ *Id.*, p. 110.

font l'escale obligatoire de leurs navires, et de là remontent le fleuve avec des bateaux à faible tirant d'eau, barques, pataches, chaloupes.

En 1610, Champlain reconnaît la supériorité du savoir-faire basque pour la chasse à la baleine.

« Ceux donc qui sont plus adroits à ceste pesche sont les Basques, lesquels pour ce faire mettent leurs vaisseaux en un port de seureté, où proche de là où ils jugent y avoir quantité de ballaines, & équipent plusieurs chaloupes garnies de bons hommes »⁴⁹.

La présence basque se traduit en nombreux sites saisonniers. Elle a évolué vers le troc en même temps qu'elle a continué ses activités de pêche, y compris la chasse à la baleine. Cela fait beaucoup de navires, si l'on ajoute tous les Européens ne serait-ce que tous les Français identifiés par les ports de départ : Rouen, Honfleur, Saint-Malo, La Rochelle, Dieppe; ainsi de nombreux endroits sont occupés plus ou moins longtemps. En 1610 : *« Le 13 dudit mois [août] nous partismes de Tadoussac & arrivâmes à l'Isle Percée le lendemain où nous trouvâmes quantité de vaisseaux faisant pesche de poisson sec et vert »⁵⁰*. Se pratiquait la pêche à la morue, séchée sur les grèves ou salée dans le bateau, depuis des décennies. Les côtes de Terre-Neuve avaient été dépassées.

Revenons à l'estuaire dont Tadoussac est le cœur commercial. Les années 1580 voient s'enfler les activités commerciales françaises dans l'estuaire et la vallée du Saint-Laurent. Les Iroquoïens ont disparu de la vallée et la demande en fourrures attire les pêcheurs vers l'amont. Rien que pour Bordeaux, les actes notariés entre 1580 et 1600 font référence à l'avitaillement de 20 navires, 12 bateaux sont équipés⁵¹. Ils vont à Gaspé et à la « *Grande Baye* » : le détroit de Belle-Isle et l'entrée du golfe; la majorité se dirige vers le « *Canada* », c'est-à-dire, à l'époque, l'estuaire. Les Basques atteignent Tadoussac et le dépassent, dans des embarcations plus légères, jusqu'au grand Sault qui allait devenir Montréal. Dans ces années 1580, la traite des fourrures reste liée à la pêche; ainsi font les Basques, qui, comme les Normands, lancent des voyages conjoints de traite et de pêche. En 1586, un bateau du Basque Micgueto de Hoyarsabal, va « *En Terrenewfve tant à la pescherie des molues, balènes et autres poissons que en Canada trafiquer et négotier avec les sauvaiges en pèlèteries et autres marchandises* »⁵². On peut voir deux ou

⁴⁹ Georges-Émile Giguère (édit.), *Oeuvres de Champlain*, Montréal, éditions du Jour, vol. 3, p.374

⁵⁰ *Id.*, p. 374.

⁵¹ Laurier Turgeon, « Les Français en Nouvelle-Angleterre avant Champlain », dans Raymonde Litalien et Denis Vaugeois (dir.), *Champlain, la naissance de l'Amérique française*, Sillery, Septentrion, p. 108.

⁵² *Id.*, p. 109.

trois entreprises pour une seule expédition et un seul propriétaire. Micheau de Hoyarsabal, en 1585, envoie deux de ses bateaux à Bordeaux, l'un pour la morue à Terre-Neuve, l'autre plus petit pour la traite des fourrures au Canada. La même année, un contrat est passé concernant trois bateaux partis de Saint-Jean-de-Luz, l'un pour la morue à Terre-Neuve et les deux plus petits pour la baleine et le commerce avec les Indiens⁵³. Pour les Basques, les Normands ou les Rochelais, la pêche à la morue terre-neuvienne sert de base à partir de laquelle la traite est organisée. En général, l'équipage s'installe dans un site côtier pour la pêche à Terre-Neuve et de là envoie une embarcation plus légère pour le troc des fourrures. L'équipage longe les rives du Saint-Laurent au printemps en quête d'occasions de trafic et passe l'été à la pêche. À la fin de la saison, si le bateau réservé à l'échange n'est pas empli, on peut compléter les fourrures, l'huile de baleine, le saumon avec la morue séchée⁵⁴.

Ajoutons les pêcheurs de Saint-Malo à la liste de ces pêcheurs-traiteurs. En 1587, quatre navires malouins remontent le Saint-Laurent.

Prêtons attention maintenant aux marchands normands parce qu'ils vont être mieux connus dans l'histoire de la Nouvelle-France, par l'activité d'un des leurs, Pierre Chauvin de Tonnetuit. C'est un Dieppois qui s'est battu au début des années 1590, pour le roi Henri IV, contre les Ligueurs, alliés aux Espagnols. Il est commandant de la garnison de Honfleur. À partir de 1596, le soldat cède le pas au marchand; il envoie deux bateaux à Terre-Neuve. En 1599, il s'associe à François Dupont-Gravé pour un voyage à la morue; celui-ci a déjà servi de pilote et est un habile traiteur. Cette même année, Chauvin obtient le titre de « *lieutenant du roi* » Henri IV, avec le monopole du trafic « *au pays de Canada, coste de l'Acadie et autres de la Nouvelle-France* ». Quelques mois ont suffi pour passer de l'exclusivité de la foi catholique, « *objectif officiel* », à l'agrandissement de la « *foy catholique* » exprimée dans les lettres-patentes de La Roche en vue de son établissement, au monopole du protestant Chauvin. Entre les deux commissions qui ont une même vision coloniale, deux événements se sont produits en 1598 : l'Édit de Nantes instituant la tolérance, idée neuve en France, et le traité de Vervins, qui amène la paix entre la France et l'Espagne en guerre en Bretagne depuis plusieurs années. Chauvin doit « *abiter le país et bastir forteresse* »; il souhaite amener 500 hommes. Champlain a compris ce qu'il en est du projet d'établissement français qui va se répéter pendant des années : « *Voilà un*

⁵³ *Id.*, p. 109-110.

⁵⁴ *Id.*, p. 110.

commencement de bien faire sans qu'il en couste rien au Roy, si ce qui est en ladite commission s'effectue »⁵⁵. Le 15 janvier 1600, Henri IV fixe le domaine du monopole, « *à cent lieues le long du Saint-Laurent vers Tadoussac* ». De plus, il fait de Chauvin l'un des lieutenants de La Roche. L'entreprise de Chauvin était subordonnée à celle de La Roche; Tadoussac aurait relevé de l'île de Sable. Dans les faits, les deux entreprises n'ont pas de relation. Tadoussac n'a aucun rapport avec l'île de Sable.

Il est à noter qu'un Breton, Troilus de La Roche de Mesgouez, avait été nommé en 1574 par Henri III, « *gouverneur et notre Lieutenant général et Viceroy esdites Terres neuves et pays qu'il prendra et conquerra sur lesdits barbares* »⁵⁶. La France vise une politique coloniale nouvelle. Le projet reste un projet : les Anglais saisissent les bateaux de La Roche qui, lui aussi, combat du côté d'Henri III et d'Henri IV contre la Ligue catholique. Il est fait prisonnier par Mercoeur pendant sept ans. Sitôt libéré, en 1597, il fait pêcherie à l'île de Sable, à l'Est de la Nouvelle-Écosse, en plein océan. À son retour, il souhaite tenter la colonisation de l'île. Henri IV, qui regarde vers l'Amérique, souhaite l'établissement de la France dans des territoires qu'elle ne cesse de découvrir!

Il nomme La Roche lieutenant général du roi pour les pays de Canada, Hochelaga, Terre-Neuve, Labrador. Sur deux vaisseaux La Roche s'embarque « *avec 200 hommes, 50 femmes [...] des mendiants et des vagabonds* »⁵⁷. Champlain décrit l'île telle que vue en 1604 : « *L'isle est for sablonneuse & n'y a point de bois de haute futaie, se ne sont que taillis & herbages que pasturent des bæusz & des vaches que les Portugais y portèrent il y a plus de 60 ans, qui servirent beaucoup aux gens du Marquis de la Roche* »⁵⁸. La Roche revient en France la même année en quête d'autres recrues. Il ravitaille chaque année sa colonie insulaire et ramène de l'île et d'ailleurs des peaux, de l'huile de baleine et des fourrures. En 1603, c'est la catastrophe : une mutinerie sanglante n'a laissé que onze survivants qui sont ramenés en France. C'est encore une « vaine tentative ». Les partisans colonisateurs doivent affronter les marchands qui rappellent que, depuis Cartier, la colonisation n'est pas possible au Canada, seulement le commerce⁵⁹. La Roche a pourtant prouvé qu'on peut hiverner en Amérique du Nord et dépasser la saison estivale pour des activités variées.

⁵⁵ Georges-Émile Giguère (édit.), *Oeuvres de Champlain*, Montréal, Éditions du Jour, vol. 3, p. 697.

⁵⁶ Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome 1 : *Les vaines tentatives...*, p. 217.

⁵⁷ *Id.*, p. 232.

⁵⁸ Georges-Émile Giguère (édit.), *Oeuvres de Champlain*, Montréal, Éditions du Jour, vol. 3, p. 155.

⁵⁹ Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome 1 : *Les vaines tentatives...*, p. 237.

En cette fin de XVI^e siècle, un carré d'anciens combattants, de fidèles de Henri IV, les « *royaux* », entrent dans l'histoire de l'installation française en Amérique du nord, tous liés à la traite des fourrures, même si les objectifs sont plus amples, mêlant et/ou opposant la logique commerciale et colonisatrice. Ayant obtenu le monopole, Pierre Chauvin est accablé par les reproches de La Roche et des autres marchands, dont ceux de Saint-Malo sont les plus agressifs. Ils s'étaient déjà manifestés en 1588 contre Jacques Noël en oubliant le lien de parenté avec Cartier; en 1600, ils l'invoquent comme découvreur du Canada et « *la plupart à ses fraiz et despans, dont il n'a eu ny ses hoirs le remboursement* » alors que les Malouins ont « *toujours continué ceste navigation et negoce avec les sauvaiges* ». Le pire étant, selon eux, l'engagement de Chauvin à s'établir, « *abituier le païs* », ce qui est impossible car l'entreprise a « *esté esprouvée par ledit cappitaine Cartier* »⁶⁰. Donc la preuve serait faite : le Canada ne peut être qu'un comptoir de traite, ouvert aux Malouins avec qui les Indiens sont familiers.

Tadoussac : l'habitation de Chauvin en 1600-1601 - L'arrivée de Champlain en 1603

Dans le voyage de 1600, s'ajoute une personne qui sera un des fondateurs de la Nouvelle-France, un autre ancien militaire, Pierre Dugua de Monts, né à Royan, en Saintonge, partageant la même foi calviniste que Chauvin et ayant fait à ses côtés les guerres de religion en Normandie; il conserve Honfleur à l'armée du protestant Henri IV. Ce voyage est consacré à la pêche et à l'exploration. Chauvin s'associe à Dupont-Gravé, pilote et trafiquant de Saint-Malo, qui a déjà remonté le Saint-Laurent jusqu'aux Trois-Rivières. Au retour en France, Chauvin et ses associés, dont Pierre Dugua, se voit octroyer un nouveau monopole pour la traite des fourrures, s'il garantit d'amener 500 hommes. Nous avons vu que le roi Henri IV, devant les tollés de La Roche et des marchands malouins, allège la commission. Chauvin part ainsi au printemps de 1600 avec l'assistance financière de Dugua, qui est du voyage « *pour son plaisir* », et retourne à Tadoussac avec quatre bateaux pour ouvrir un comptoir dans le site névralgique même de la traite des fourrures. Il élève une « habitation » modeste que Champlain, après l'avoir vue en 1603, décrit ainsi : « *Il employa quelques ouvriers à édifier une maison de plaisance, de quatre toises [1,949 m x 4 m] de long, sur trois de large, de huict pieds de haut, couverte d'ais* »⁶¹. Cette demeure se construit malgré les avis de Dupont-Gravé et de Dugua qui souhaitent remonter le

⁶⁰ *Id.*, p. 237.

⁶¹ Georges-Émile Giguère (édit.), *Oeuvres de Champlain*, Montréal, Éditions du Jour, vol. 2, 1973, p. 699.

fleuve pour un établissement mieux situé. Champlain critique l'emplacement choisi pour un établissement, « où il y a peu de terre, sinon rochers et sables [...] c'est le lieu le plus désagréable et infructueux qui soit en ce pays [...] & la terre très-mal disposée pour y faire aucun bon labourage [...] où les froidures sont si excessives [...] aussi combien de fois me suis-je estonné, ayant veu ces lieux si effroyables sur le printemps. »⁶² Le découvreur saintongeais ajoute les arguments que Dupont-Gravé aurait servis à Chauvin et que lui-même partage : « ...Pont Gravé que son opinion n'estoit que l'on y deust bastir, remontra audit Sieur Chauvin plusieurs fois qu'il falloit aller à mont ledit fleuve, où le lieu est plus commode à habiter, ayant esté en un autre voyage jusques aux trois rivières, pour trouver les Sauvages, afin de traiter avec eux. »⁶³

Semblant oublier sa tolérance des débuts de sa carrière américaine, Champlain y va d'un jugement péremptoire : « Ce qui fut à blasmer en ceste entreprise est d'avoir donné une commission à un homme de contraire religion, pour pulluler la foy Catholique, Apostolique, & romaine que les hérétiques ont tant en horreur & abomination »⁶⁴.

Le voyage aller-retour dure cinq mois et demi. Le site d'établissement avait été choisi d'avance; Chauvin « *se rend en droiture à Tadoussac* ». Le séjour a été consacré à la traite et à la construction d'une habitation; mais pas un jour d'exploration. Il semble que Chauvin ait confondu un lieu d'échange très achalandé avec un lieu d'établissement éventuel. Seize hommes sont commis pour hiverner :

« fournis peu de commoditez, qu'ils pouvoient retirer dans le mesme logis [...] nos hyvernans consomment en bref ce peu qu'ils avoient, & l'hiver survenant, leur fit bien cognaistre le changement qu'il y avoit entre la France et Tadoussac [...] chacun vouloit commander; la paresse & faineantise, avec les maladies qui les surprisent, ils se trouvèrent reduits en de grandes nécessitez, & contraints de s'abandonner aux sauvages qui charitablement les retirèrent avec eux, & quitterent leur demeure; les onze moururent misérablement, les autres patissans fort attendans le retour des vaisseaux »⁶⁵.

Il s'agit du troisième hivernement dans l'estuaire du Saint-Laurent dont les Français n'arrivent pas à surmonter l'épreuve; il a fallu l'aide des Indiens qui connaissent l'environnement à défaut de le maîtriser toujours. Au printemps de 1601, Chauvin envoie un bateau pour ramener les survivants réfugiés chez les Montagnets voisins, mais lequel voyage, selon Champlain, fut

⁶² *Id.*, p. 698.

⁶³ *Id.*, p. 700.

⁶⁴ *Id.*, p. 700.

⁶⁵ *Id.*, p. 699.

« *aussi fructueux que le premier* » quant à l'échange. L'hivernement n'est plus un projet, du moins à Tadoussac à la nature revêche. Le troc dut être assez bon, en effet, pour que Chauvin lui-même revienne, en avril 1602, avec deux bateaux, pour une saison de quatre mois à Tadoussac où il pratique troc et pêche. Les deux navires ne sont pas les seuls pour cette saison de 1602; il en envoie cinq au total, dont les deux plus grands, l'*Espérance* et le *Don de Dieu*, vont à Gaspé à la pêche à la morue puis à la Rivière de Canada pour la traite; un autre bateau se rend sur les bancs pour « *du poisson vert* », le quatrième lui aussi va à la traite à Tadoussac. À la fin du printemps, un cinquième bateau est envoyé pour approvisionner les deux premiers en sel et transporter les morues du printemps-été « *qu'il ira troquer en Espagne et prendre ensuite des marchandises à Marseille pour le Havre* »⁶⁶. L'entreprise de Chauvin s'est concentrée à Tadoussac d'autant plus qu'il ouvre une habitation mais il élargit, sans pratiquer la découverte, la traite à la vallée du Saint-Laurent, à l'île d'Orléans, et même capture des bateaux de marchandises⁶⁷.

Tadoussac garde son importance pour l'échange, les activités halieutiques et la navigation. Il est le port de mer, pour encore une trentaine d'années, des voiliers transatlantiques qui ne peuvent remonter le Saint-Laurent. On y fait les radoubs, on construit des embarcations, on s'approvisionne en eau et produits pour le voyage de retour qui peut durer deux mois ou plus. Au moulin Beaudé (moulin à Baude) un petit chantier naval sert à « *des charpentiers et calfeustreurs pour accommoder les barques* »⁶⁸. Les bateaux de plus de 90 tonneaux s'ancrent à Tadoussac. Selon les recommandations de Champlain :

« *...de façon que qui voudrait venir de Tadoussac l'on le pourroit faire aisément des vaisseaux de plus de trois cens tonneaux, il n'y a qu'à prendre bien son temps et ses marées à propos pour y aller avec seureté* »⁶⁹.

Kirke, qui fait le siège de Québec en 1629, prend le risque de remonter le fleuve avec un bateau de 100 tonneaux, le *Flibot*. La compagnie des de Caën maintient une habitation à Tadoussac, avec fossés et galeries, selon le récollet Jamet, en 1615. Un autre récollet, en 1618, Le Caron évoque « *Notre maison de Tadoussac* » où il tient « *échole ouverte* ». Selon l'historien Trudel, les récollets n'ont pas de maison propre à cet endroit. Il s'agirait d'une bâtisse élevée « *par les marchands pour servir d'abri, l'été ou d'entrepôt. Il est vrai que Champlain, sur sa carte de 1632, a dessiné un drapeau à Tadoussac pour symboliser une « habitation des*

⁶⁶ Robert Le Blant et René Beaudry, *Nouveaux documents sur Champlain et son époque*, Ottawa, Publications des Archives publiques, 1967, p. 62.

⁶⁷ *Id.*, p. 50.

⁶⁸ Georges-Émile Giguère (édit.), *Oeuvres de Champlain*, Montréal, Éditions du Jour, vol. 3, p. 1106.

⁶⁹ *Id.*, p. 1103.

Français ». Il en dessine une aussi pour Québec et Port-Royal, mais aussi pour l'île Sainte-Croix abandonnée. Alors, l'habitation de Tadoussac contemporaine ou passée ? (Celle de Chauvin encore debout ?) En 1622, se dresse une grande croix, ce qui ajoute aux évidences du lieu. Depuis 1608, on continue le transport en barques des voyageurs, marchandises et provisions. Les fourrures traitées en amont descendent le fleuve dans ces embarcations jusqu'à Tadoussac où elles sont chargées pour la France. Le port de Tadoussac n'existe comme port de commerce que l'été. Après 1615, les récollets s'installent pour des séjours saisonniers près des Montagnets.

Au début de 1603, Saint-Malo préfère manquer une association de commerçants plutôt que de supporter des dépenses de colonisation. Il vient de « *perdre* » le marchand Dupont-Gravé déménagé à Honfleur et explique son retrait par « *le peu d'importance que led traficq de Canada aporte au général de ceste ville* »⁷⁰. C'est une source de financement qui se tarit alors qu'Henri IV lance son programme de colonisation nord-américain. Chauvin décède, en février, quelques semaines après ce refus. Cette négociation de 1603 est un des épisodes de la politique coloniale française timorée. Le roi Henri IV, bien que partagé entre deux visées géopolitiques, la brésilienne et la canadienne, veut que la France ait sa place en Amérique. L'ennemi espagnol est vaincu en 1598 et le roi se méfie des Anglais; il n'a pas confiance en la reine Élisabeth I^{ère} qui le lui rend bien. Il se tourne vers les Pays-Bas qui piaffent d'impatience commerciale mondiale. Avec Chauvin, c'est le retour au Saint-Laurent. Le mot retour ne s'applique pas en totalité, en ce sens que Chauvin implante visiblement la présence français dans l'estuaire mais, depuis Cartier et Roberval (1534-1543), la vallée a été visitée souventes fois par les marchands. D'après ce qu'en dit le factum des marchands de Saint-Malo contre Champlain diffusé en janvier 1613, on évalue mieux le commerce des Européens dans le Saint-Laurent.

*« Jacques Cartier [...] entra et pénétra for avant dans laditte rivière, passa Quebecq et le lac [lac saint-Pierre], et apres luy plusieurs Normands, Biscains, [Basques], Bretons, et entre autres les sieurs du Pontgravé et Prévert, dudit Saint-Mallo, Fabien de Mescorora [Meriscoiena, capitaine basque] lesquels, trente-cinq ans ou environ, ont trafiqué dans ledit lac au dessus avecques lesdits Sauvages »*⁷¹.

Ce que ce texte nous apprend de plus intéressant, c'est la traite habituelle par divers marchands jusqu'aux rapides de Lachine, en 1603, lors du voyage d'observation de Champlain rapporté la même année dans son « *Des Sauvages* ». Qu'apprend Champlain des échanges alors

⁷⁰ « Document du 26 janvier 1603 », dans Marcel Trudel. *Histoire de la Nouvelle-France*, tome 1 : *Les vaines tentatives...*, p. 244.

⁷¹ Robert Leblant et René Baudry, *Nouveaux documents sur Champlain et son époque*, Ottawa, Publications des Archives publiques, 1967, p. 246.

qu'il vient, avec Dupont-Gravé, de faire rencontre et alliance féodale avec les Montagnets à la pointe aux Alouettes ? Que Tadoussac n'est qu'un des lieux de traite même s'il est le plus important ? Cet échange du Sault est l'indice d'un grand territoire pelletier au Nord-Ouest et d'une précoce activité d'échange dans la vallée du Saint-Laurent. Le Sault est l'équivalent géographique de Tadoussac comme une des étapes de la route des Grands-Lacs–Saint-Laurent, donc, de l'Outaouais et de la baie Georgienne (Algoomequins et Hurons).

Des intermédiaires autres que les Montagnets existent, au delà des Algoomequins qui « taxent » la route et qui troquent au Sault. « *Les bons Iroquois* », les Hurons de la mer Douce, doivent être rencontrés et devenir les alliés de demain. La direction est bonne du chemin vers la Chine, en empruntant le Saint-Laurent ou la rivière des Algoomequins (Outaouais) vers les Grands Lacs qui mènent au Pacifique par un probable cours d'eau.

Quelle est alors la vision géopolitique de Champlain née de la rencontre avec les Montagnets, Algoomequins, Etchemins, la connaissance du milieu de Dupont-Gravé, l'observation de l'intense commerce des fourrures dépassant l'estuaire dominé par les Basques, et ignorant ou bravant, dans la vallée, le contrôle des Iroquois? Toutes ces questions peuvent être posées si le texte des Malouins dit vrai quant à l'importance de la traite laurentienne au début du XVII^e siècle.

« ...et y a environ de dix à douze ans seulement [1603] que ledit Champlain fut comme passager mené au premier sault par ledit sieur de Pontgravé, de Saint-Mallo, et en laquelle année se trouva une infinité de personnes et toutes contrées de la France jusques au nombre de neuf ou dix barques qui toutes ensemble negotièrent audit lieu »⁷².

Il devient clair que la traite n'est plus la même, que le mouvement vers l'Ouest est déjà amorcé. Le sursis de Tadoussac tient à sa position de port de mer terminal et au statut d'intermédiaire acquise par les Montagnets. Structurellement, la traite se déplace, effectivement dans les deux axes : celui du Saint-Laurent et celui de l'Hudson. Les épidémies qui fauchent les Indiens redessinent la carte détaillée des axes pelletiers dans leur trajet, leur flux, leurs intervenants.

Le *Factum* de Saint-Malo rapporte ce qu'il en est du troc laurentien qui va au plus loin dans la vallée du Saint-Laurent, aux rapides de Lachine et au-delà. Champlain et Dupont-Gravé, en remontant le Saint-Laurent, savent et voient aussi ce qu'il en est. Champlain accompagne le marchand pour évaluer des sites potentiels d'établissement. Les échanges qu'il constate sont sans

⁷² *Id.*, p. 246.

doute si ordinaires, si banals qu'il ne dit mot ni sur les traiteurs du Sault ni sur ceux de Tadoussac et questionne et se questionne sur l'outre Sault, une alliance féodale étant assurée avec les Montagnets, les premiers intermédiaires, sur le plan de la localisation sur la route laurentienne des fourrures et de la route terminus du Cuivre. Il rencontre d'autres Indiens, les Algonquins qui lui apprennent en partie ce qu'il veut savoir, même sur les « *bons Iroquois* » de la Huronie, autres intermédiaires, comme les Algonquins eux-mêmes sur la route de la rivière des Algonquins. Surtout, Champlain remarque et vante le site qu'il juge le meilleur lieu pour le commerce et la colonisation : les Trois-Rivières.

Le transport des marchandises de subsistance et des personnes oblige au transbordement à Tadoussac; il oblige à de nombreux allers et retours Québec–Tadoussac, même administratifs : informations et avis arrivés ou devant partir de France. Il est mieux, en tout bon sens, de ne pas trop s'éloigner de ce terminus obligé. Surtout, en évitant la mainmise de plus en plus grande des Basques sur la traite, qui complémente leurs autres activités et qui les établit saisonnièrement en plusieurs endroits, en quadrillant littéralement, en dominant l'estuaire. Champlain, en 1608, qui arrive peu après la violente escarmouche, entre Basques et Dupont-Gravé, doit transiger, faire des promesses devant les armes à feu des traiteurs. L'idée de ne pas reprendre l'établissement de Chauvin à Tadoussac a dû être renforcée devant cette violente irascibilité. « *Les Basques vindrent à bord du vaisseau [de Gravé], enlevèrent tout le canon & les armes qui estoient dedans, disans qu'ils traicteroient nonobstant les deffences du Roy* »⁷³. Champlain fait la remarque : « *cela me fascha fort pour le commencement d'une affaire, dont nous nous fussions bien passez* »⁷⁴. Le découvreur construit une habitation dans le détroit du Saint-Laurent, à Québec, en terres fréquentées, entre autres, par des Montagnets, à l'entrée de la vallée anciennement iroquoïenne. Les Basques s'en inquiètent assez pour fomenter un complot visant à l'élimination de Champlain et l'occupation de l'habitation. Décidément, l'estuaire était presque une traite gardée. Mais Québec sera si peu un poste. Dès l'année suivante, les rencontres avec les Hurons et Algonquins, l'alliance féodale élargie et la guerre portée en Iroquoisie, poussent les Français dans la vallée du Saint-Laurent et vers la Huronie par l'Outaouais. L'estuaire ne sera plus ce qu'il était. On aura changé d'époque.

⁷³ Georges-Émile Giguère (édit.), *Oeuvres de Champlain*, Montréal, Éditions du Jour, vol. 1, 1973, p. 288.

⁷⁴ *Id.*, p. 288.

Des marqueurs, des indices et des évidences : les noms de lieux et les activités saisonnières

Dès 1534, au premier voyage de Jacques Cartier qui entre dans le golfe du Saint-Laurent, par le détroit de Belle-Isle, des toponymes signalent des pêcheurs et traiteurs bretons : Belle Isle, Blanc-Sablon, Brest. Nous repérons plus loin, les lieux d'activités halieutiques, morue et baleine déjà nommés par les autochtones ou faisant référence aux groupes.

Marqueurs des groupes apparentés éventuellement à la langue micmac

Lesquemin (les Escoumins) - Selon Lescarbot et Champlain, lieu important de la pêche basque à la baleine, près d'une rivière où abondent les saumons et les truites. Géographiquement, on peut remarquer des pointes de rochers qui s'avancent dans la mer; elles peuvent servir aux guetteurs. Le nom *Lesquemin* viendrait de *Escuminac*, du micmac *Eskumunaak* : lieu d'observation. Les Montagnais l'ont baptisé *Essipiu*, *Essipit* : rivière aux coques. À noter : « *Quelque peu francisé, ce nom géographique indien est mieux rendu sur la carte de Hakluyt, 1599-1600 : Uscamm ; et sur celle du pilote basque, Denis de Rotis, 1674 : Usquimin.* »⁷⁵

Chichedec : en premier lieu, rapporté par Champlain. Viendrait du micmac : « les îles visibles de loin », ce qui conviendrait aux Sept-Îles contemporaines et à des gens qui viennent de loin, et non qui habitent dans les environs. L'appellation montagnaise *Uashat* (à la baie) est plus récente. On trouve dans les îles actuelles : la Petite Basque et la Grande Basque.

Il faut rappeler l'apport micmac à l'occupation du territoire en ajoutant d'autres noms de lieux en Gaspésie : *Honguedo*, lieu de rassemblement, (baie de Gaspé) et surtout *Gaspé* (gespeg, extrémité), mentionné par Jean Alfonse (Gaspay) dès les années 1540. Champlain le mentionne en 1603 (Gachepay) et dans sa carte de 1612 (Gaspay).

Marqueurs des Esquimaux

1. *Baie des Esquimaux* (51°27 N 57°43 O) l'embouchure de la rivière Saint-Paul actuelle, anciennement *rivière des Esquimaux*.

Chenal des Esquimaux (51°24 N 57°42 O)

Île des Esquimaux (51°25 N 57°43 O)

2. *Pointe des Esquimaux* (50°14 N 63°37 O) au Havre Saint-Pierre.

⁷⁵ René Bélanger, *Les Basques dans l'estuaire du Saint-Laurent (1535-1635)*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1971, p. 44.

Île des Esquimaux (50°16N 60°18O), archipel Ouapitagon.

Havre Saint-Pierre : 200 kilomètres à l'est de Sept-Îles (Chichedec); était désigné encore au début du XX^e siècle (1927) comme *Pointe aux Esquimaux*. On a désigné l'entité géographique : la *Rade des Esquimaux* et, encore en 1870, comme le *Havre des Esquimaux*. La paroisse est érigée canoniquement en 1872 sous le nom *Saint-Pierre-de-la-Pointe-aux-Esquimaux*. Havre Saint-Pierre est située en plein archipel de Mingan, siège de la MRC de Minganie.

Les Esquimaux et le Labrador

Au XVIII^e siècle, la limite occidentale de la région du Labrador est la rivière Saint-Jean, à environ 25 kilomètres à l'ouest de Mingan. C'est aussi la première frontière assignée au Labrador par le gouvernement anglais, après le Traité de Paris. À l'époque de Champlain, la « *frontière* » est située entre Chichedec et Mingan.

Encore en 1694, Louis Jolliet, seigneur de Mingan, rapporte dans son Journal que des Esquimaux ont hiverné à Mecatina (île du Petit Mécatina), à l'est de l'actuel Harrington Harbour. « *Ils font provision l'automne de loups-marins et de gibier pour l'hiver, et quand les neiges sont bonnes, ils chassent les caribous.* »⁷⁶ Champlain, en 1626, situe des autochtones qu'il appelle « Exquimaux » au nord de l'île d'Anticosti, jusqu'à l'ouest de Chichedec (Sept-Iles) :

*« Or les costes du Nort depuis le travers d'Enticosty sont fort batturières pour la plus part ; en quelques endroits il y a de bons ports, mais ils ne sont connus, hormis Chisedec et le port neuf trente lieues [plutôt 15 lieues] de Tadoussac : aussi il y a nombre de petites rivières où la pesche du saumon est grande selon le rapport des sauvages et des Basques qui cognoissent partie d'icelle coste. J'ay costoyé ces terres quelques cinquante ou soixante lieues dans une chaloupe... [aux environs de la rivière Sainte-Marguerite, Chichedec et plus à l'est] Là est une nation de sauvages qui habitent ces pays, qui s'appellent Exquimaux, ceux de Tadoussac leur font la guerre. »*⁷⁷

La région est ainsi fréquentée par les Basques. Elle est marquée par les toponymes micmacs et basques, ne serait-ce que Chichedec et Port Neuf, attesté par Champlain dans les années 1620. Nous apprenons deux choses : « *les sauvages de Gaspey* » guerroient contre les habitants du Nord de l'île d'Anticosti qui sont les Esquimaux mentionnés. Ceux de Tadoussac guerroient aussi. Ajoutons que les Basques fréquentent Chichedec.

⁷⁶ Jean Delanglez, *Louis Jolliet. Vie et voyages (1645-1700)*, Montréal, Les Études de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française, 1950, p. 335.

⁷⁷ Georges-Émile Giguère (édit.), *Oeuvres de Champlain*, Montréal, Éditions du Jour, vol. 3, 1973, p. 1093-1094.

Il les avait déjà situés, la même année, par rapport à Anticosti et aussi comme étant en conflit permanent avec des Indiens venant de Gaspésie :

« Ceste Isle n'est point habitée de sauvages, ils disent y avoir nombre d'Ours blancs fort dangereux, icelle est couverte de bois de pins, sapins et bouleaux, il y fait grand froid, & s'y voyent quantité de neges en hyver : les sauvages de Gaspey y vont quelques fois, allant à la guerre contre ceux qui se tiennent au Nort »⁷⁸.

Les deux citations qui suivent montrent ce que l'on peut inférer des rencontres, entre le groupe identifié comme Esquimaux et les Européens; la première, du navigateur anglais Richard Whitbourne qui, dans un voyage à Terre-Neuve en l'année 1582, emprunte la Grande Baye (entrée du détroit de Belle-Isle) dans le golfe du Saint-Laurent.

« Les Indiens [les Esquimaux ?] vivent entièrement au Nord-Ouest du pays, lequel est rarement fréquenté par les Anglais ; mais les Français et les Basques, qui s'y rendent annuellement pour la pêche de la baleine et celle de la morue, disent que ce sont des gens ingénieux et maniables (quand on les traite convenablement), prêts à les aider avec beaucoup de travail et de patience pour tuer, découper et bouillir les baleines et en faire de l'huile, sans attendre d'autre récompense qu'un petit morceau de pain ou un salaire minime »⁷⁹.

Comme l'indique Champlain, la deuxième référence nous apprend que l'aire esquimaude longeait la Côte-Nord et pouvait inclure Lesquemin, le haut lieu d'activité baleinière des Basques. Ce nom de lieu, adopté et adapté par les Basques, a donné son nom à un groupe autochtone non identifié avec certitude. Il s'agit des *Excomminquois* où l'on retrouve le nom du groupe lié à un lieu : Lesquemin. Quand bien même le nom est micmac, le père Biard, missionnaire jésuite, emploie en 1611, le gentilé (nom des habitants du lieu) et désigne ainsi des autochtones ennemis des pêcheurs.

« Comme les Excomminquois, qui sont ceux qui habitent au costé Boréal du grand golfe S.Laurens, & nous font de grands maux. Cette guerre a commencé (comme lon dit) à l'occasion de certains Basques qui voulurent faire un meschant rapt... »⁸⁰.

Sans oublier que Champlain indique, sur sa carte de 1632, au nord de Lesquemin et de Port neuf : « *Sauvages Bersiamites* ».

Le Journal (1694) de Louis Jolliet est utile dans la localisation passée des Esquimaux et dans l'indication du possible métissage. « *Nous rentrâmes aussitôt dans l'ance de la rivière des Esquimaux [la rivière Saint-Paul, entre Vieux-Fort et Brador] ainsi nommée parce qu'ils y*

⁷⁸ *Id.*, p. 1088.

⁷⁹ Richard Whitbourne, cité dans René Bélanger. *Les Basques dans l'estuaire du Saint-Laurent (1535-1635)*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1971, p. 44.

⁸⁰ Biard, cité dans René Bélanger, *Les Basques dans l'estuaire du Saint-Laurent (1535-1635)*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1971, p. 78.

habitaient autrefois, et ne s'en sont retirés qu'à cause des guerres avec les navires malouins »⁸¹.

Les citations suivantes décrivent les Esquimaux de la côte du Labrador, à quelques kilomètres au nord du cap Charles (entrée du détroit de Belle-Isle). Nous présentons ces observations de Jolliet, de la fin du XVII^e siècle, comme la perception de l'aire esquimaude, des échanges et de la cohabitation saisonnière, et de ce dont l'observation rend compte après les décennies du contact.

Jolliet visite un village esquimau, en compagnie du chef, dans la baie Saint-Louis (même nom actuel) à 52°23' de latitude.

« Nous voyons Belle Isle à environ sept lieues de nous. Sortant de la baie Saint-Louis, nous vîmes une biscarienne [barque ou chaloupe basque] au large. Elle faisait route vers Terre-Neuve [...] deux heures après nous eûmes les Esquimaux à nous. Ils n'y vinrent que deux, chacun dans leur canot de loup-marin de leur façon avec quelques peaux à traiter. Ils ne voulurent pas aborder [...] Je pris trois hommes dans le bateau avec moi et quelques couteaux pour leur traiter. L'abord se fit aisément. C'était un vieillard qui avait la barbe noire et longue d'un demi doigt. Il se nommait capitena Ioanis [?]. L'autre sans barbe s'appelait Kamicterineac. Tous deux grands gras, blancs et hauts [...] Ils nous firent signe d'entrer et de mouiller dans un havre qui paraissait proche, que nous traiterions et coucherions ensemble ; ils nous donneraient des filles pour nous soulager la nuit, voulant nous faire connaître que le "tcharacon" c'est-à-dire la paix était partout [...]. On le nomma [le havre] du nom du navire, le Saint-François [St. Francis Bay and Sound] »⁸².

La visite du village est éclairante sur l'éventuel métissage.

« J'entrai dans sa cabane. Il me montra sa femme qui était vieille. Elle me prit la main, m'embrassa à la française ; sa fille qui était mariée, fit la même chose. Elle avait un enfant fort blanc, gras, bien fait, âgé de dix mois [...] Les hommes sont bien habillés [...] Ils ne sont pas si basanés que les nôtres [sauvages], aiment surtout à rire, et à l'égard de l'esprit et de la façon d'agir, ils tiennent tout du Français et rien du sauvage. Les femmes sont bien faites, à part qu'elles sont la plupart camuses, mais toutes sont blanches, grandes, grosses et grasses »⁸³.

Les observations vont dans le même sens des rencontres et de l'emprunt. Continuons la visite :

« La rade n'était pas moins agréable. Il y avait trois biscariennes et un charouet [?]. Les quatre bâtiments avec grapins à l'avant et à l'arrière, mâts, voiles, avirons, un baril d'arcanson, un demi baril de clous, une barrique vide et un coffre. Sur celui-ci était écrit en gros caractère I.H.S. Maria Joseph [...] tout paraissait neuf, bien peinturé et accommodé. Nous ne pûmes savoir d'où, comment et en échange de quoi ils les avaient eues »⁸⁴.

⁸¹ Jean Delanglez, *Louis Jolliet. Vie et voyages (1645-1700)*, Montréal, Les Études de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française, 1950, p. 335.

⁸² *Id.*, p. 346.

⁸³ *Id.*, p. 354-355. Nos soulignements.

⁸⁴ *Id.*, p. 357-358.

En résumé, dans le détroit de Belle-Isle et la Grande Baye : précocité de la pêche à la morue et à la baleine. La toponymie en témoigne, dès le premier voyage de Cartier : anse du Degrat (TN), pointe du Degrat (TN), hable de la Balaine (TN) et Blanc-Sablon (Q), Brest (Q), Belle Isle (TN). On peut ajouter : la baie des Baleines (Baie Rouge, Balea Baya), en face de la pointe du Degrat, (TN). Le capitaine basque Martin de Hoyarsabal, de Ciboure en 1579, décrit le Nord du détroit de Belle-Isle et signale la baie « *ballenes* ». On a trouvé trois fours basques et une pièce de monnaie du XVI^e siècle à la baie des Espagnols (Brador)⁸⁵

Selon Courtemanche, en 1705, la baie des Baleines ou Baie Rouge a été un des lieux de pêche des Basques espagnols :

« C'est aussy dans ce havre qu'on a fait autrefois la pêche de la balleine & que les esquimaux, au rapport des Sauvages, ont fait abandonner aux Européens. On voit encore les fournaux à fondre huile & les ossements de ballaine. Ils sont à la Coste comme des bois renversés les uns sur les autres & nous estimons qu'il fallait qu'il y en eut été tué plus de 2 ou 3 mils veu la quantité d'ossements qu'il y avait & que nous contâmes : 90 têtes dans un seul endroit d'une grosseur prodigieuse »⁸⁶.

Aussi : présence d'une vaste aire esquimaude aux XVI^e et XVII^e siècles dont témoignent les observateurs témoins, de Cartier à Champlain, en ajoutant les entrepreneurs de la fin du XVII^e et début du XVIII^e siècle : Jolliet et Courtemanche qui confirment, par la tradition orale des autochtones et l'observation des lieux. L'aire inclut le Labrador, le détroit de Belle-Isle, la Côte-Nord jusqu'aux alentours de Sept-Îles et le Nord d'Anticosti.

Des indices qui permettent la compréhension des rencontres

Examinons des indices documentés de leurs activités, comportements, emprunts qui vont de la linguistique aux vêtements. De tous ces indices et évidences, nous pouvons inférer le métissage.

Indice linguistique

Selon Marcel Trudel, « *s'il y a pénétration d'une langue dans une autre il semble bien que ce soit le français qui la subisse davantage* »⁸⁷. Il est surprenant que l'historien fasse l'hypothèse de la langue française marquée par les langues indiennes alors que de Cartier à

⁸⁵ René Bélanger, *Les Basques dans l'estuaire du Saint-Laurent (1535-1635)*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1971, p. 46.

⁸⁶ *Id.*, p. 46-47.

⁸⁷ Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France, tome 2 : Le comptoir, 1604-1627*, Montréal, Fides, 1966, p. 389.

Lescarbot en passant par des témoins anglais, on retrouve le même constat : des autochtones fréquentent les pêcheurs traiteurs depuis assez longtemps et en saisons assez longues pour leur avoir fait beaucoup d'emprunts. Ils ont emprunté la langue devenue un créole jusqu'aux vêtements et aux savoir-faire nautiques. Ainsi, ne serait-ce pas des indices de métissage, rapportés dans cette citation, du moins des Français « *passés* » aux Indiens.

« Certes les indigènes adoptent parfois des prénoms ou surnoms français comme ce Mecaban dit Martin, ce Choumin dit Cadet et ce nouveau-né montagnais à qui on donne le nom de Père Joseph; mais d'habitude, ils imposent des noms indigènes aux Français : il y a ce Français anonyme que les Hurons connaîtront sous le nom de Houaonton et ce Malouin surnommé Onraon. Surtout cet autre Français anonyme connu sous le nom huron, Auhaitsique et que l'iconographie persiste à représenter sous les traits d'un indigène »⁸⁸.

Il s'agit d'un bel exemple d'intégration. Il existe un type de fonctions qui implique l'apprentissage de la langue et le partage de la vie quotidienne autochtone, le truchement (l'interprète) français qui sera si utile commercialement et géographiquement à l'expansion française continentale.

Des essais de franciser les Indiens ont d'abord été tentés pour servir d'interprètes. Cartier l'a fait en amenant en France les fils de Donnacona. Champlain inaugure la politique des échanges de jeunes hommes en 1610 avec Étienne Brûlé qu'il envoie chez les Algonquins et Savignon, le jeune Huron qui vient en France. Il n'y aura bientôt plus besoin d'échanges. Les « envois » se font plus nombreux avec des retours sans précision mais avec un clair objectif : assurer la présence française pour maintenir les liens que permettait l'alliance franco-indienne. Ainsi, en ces années de contact, Champlain est l'initiateur d'hommes vivant au milieu des Indiens et « s'ensauvegeant ». Les continuateurs de cette pratique sont les coureurs des bois pour qui la traite des fourrures (le profit) ne vaut pas plus que l'aventure : la nécessité rejoint le hasard. Champlain envoie Jean Nicolle, Jean Manet et Jean Richer chez les Népissingues, Nicolas de Vignau et Thomas Godefroy chez les Algonquins, Nicolas Marsolet et Olivier Letardif chez les Montagnets. Et beaucoup d'autres : ainsi, en juillet 1623, au Cap de Victoire, Champlain attend trois cents Hurons qui doivent venir. Arrivent 60 canots de Hurons et d'Algonquins qui « *ramènent Duvernay et autres hommes qu'on leur avait donné pour hiverner en leur pays, afin de toujours les tenir en amitié et les obliger à venir* »⁸⁹. C'est de ce lieu, le Cap de Victoire et la même année, que partent vers l'Ouest « *onze Français pour la défense de leur village contre*

⁸⁸ *Id.*, p. 389.

⁸⁹ Georges-Émile Giguère (édit.), *Oeuvres de Champlain*, Montréal, Éditions du Jour, vol. 3, 1973, p. 1045.

leurs ennemis et de 3 Récollets »⁹⁰. « *Deux autres François furent donnez aux Algommequins pour les maintenir en amitié, & inciter à venir en traite* »⁹¹.

Les truchements apprennent une ou des langues. Mais après un siècle de contact, les langues européennes ont exercé leur influence sur les Indiens qui échangent sur les côtes du golfe et de l'estuaire et sur les côtes atlantiques : Acadie et Nouvelle-Angleterre et jusqu'en Virginie. La citation suivante est capitale de l'état des lieux du créole en 1606-1607 dans les provinces Maritimes actuelles.

*« Car pour s'accomoder à nous, ils nous parlent du langage qui nous est familier auquel il y a beaucoup du Basque entremêlé, non point qu'ils se soucient guères d'apprendre noz langues, car il y en a quelquefois qui disent qu'ils ne nous viennent point chercher, mais par longue hantise [fréquentation] il est force de retenir quelque mot »*⁹².

Toujours, selon Lescarbot, le chef Souriquois (Micmac) rencontré à La Hève (Nouvelle-Écosse), en 1606, aurait séjourné dans la résidence du gouverneur de Bayonne. Un exemple d'influence des Basques : le mot « *orignac* » qui désignait pour eux l'original; il a été adopté par certains Indiens et repris par les Français qui l'ont transformé en original.

Aussi, dans les emprunts : le père jésuite Charles Lalemant, parlant des Montagnets, en 1626 : « *Ils appellent le Soleil Jésus, & l'on tient en ce païs que ce sont les Basques qui y ont cy devant habité, qui sont Autheurs de cette dénomination* »⁹³.

Un autre indice, sur les côtes de l'Atlantique, dans l'expédition connue de la remontée de l'Hudson, en 1609, par Henry Hudson. Un des membres de l'expédition, Robert Juet, note que les Indiens parlent français jusqu'à l'embouchure de la rivière Penobscot (Maine). Il s'agit évidemment d'un parler créole.

Vêtement et savoir-faire nautique

L'Anglais John Brereton, qui relate le voyage de Bartholomew Gosnold, en 1602, en Virginie, note que des autochtones s'habillent à l'europpéenne, conduisent des chaloupes et parlent français ou basque, sans doute la sorte de mélange linguistique appelé *pidgin* par les Britanniques. Gosnold nomme, cette année là, le Cape Cod, soit trois ans avant le voyage de Champlain. Brereton observe, le long des côtes du Maine : « *where sixe Indians, in a Baske-shallop with mast and saile, an iron grapple, and a kettle of copper, came boldly aboard us, one of*

⁹⁰ *Id.*, p. 1049-1050.

⁹¹ *Id.*, p. 1050.

⁹² Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 3, p. 368, cité dans Bérenger, 1984, p. 9.

⁹³ *Relation des Jésuites*, 1626, vol. 4, p. 200.

them apparelled with a waistcoast and breeches of black serdge, made after our sea-fashion, hose and shoes on his feet; all the rest (saving one that a paire of breeches of blue cloth) were all naked »⁹⁴. De son côté, Lescarbot, en 1606-1607, est surpris, en plus du créole, de voir les Souriquois familiers dans la manœuvre des chaloupes européennes. Partout les échanges pelletiers et les activités saisonnières de pêche (morue et baleine traitées sur place) obligent au contact, aux rencontres plus ou moins longues, récurrentes, nombreuses, fréquentes, impliquant la cohabitation de nombreuses personnes (pêcheurs, traiteurs). Ils sont accompagnés de transfert culturel, d'intégration, d'où nous pouvons inférer les rapports intimes, les rapports sexuels qui me font poser que le métissage est non seulement culturel et patrimonial mais aussi biologique, c'est-à-dire humain.

Conclusions préliminaires

On peut inférer le possible métissage humain de multiples traces et évidences :

- 1) la précocité et l'ampleur mal évaluée des activités européennes et des échanges dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent; la pratique de la traite des fourrures et sa continuité du début du XVI^e siècle à Champlain; les groupes autochtones en question (Indiens et Esquimaux); leurs relations avec les Européens et entre eux;
- 2) la familiarité née d'une fréquentation et cohabitation récurrentes; les noms de lieux anciens et repérables; les activités longues (ex. : le bouillage de la baleine et les sècheries de morue) impliquant l'assistance autochtone; les emprunts vestimentaires, la création de langues créoles, les savoir-faire nautiques, l'importance des produits échangés;
- 3) la précocité et la continuité des activités multiples des Basques dont la chasse à la baleine et la transformation dans des lieux habituels;
- 4) la dominance géohistorique des Basques français et espagnols; les affrontements avec les Français et la réciprocité; la culmination conflictuelle avec l'attaque armée à Tadoussac en 1608 et le complot contre l'installation de Champlain à Québec;
- 5) la côte atlantique n'est pas à sous-évaluer quant à la précocité et l'intensité des pêcheries et des échanges des Européens, Basques compris, en Acadie, sur la « *côte de Norembègue* » et la « *côte de Floride* ».

⁹⁴ David B. Quinn, *New American World : A Documentary History of North America to 1612*, New York, Arno Press, 1979, vol. 3, p. 348.

L'alliance féodale dite de Tadoussac, 27 mai 1603

Avant l'alliance

On peut commencer à décrire le contexte français dans l'estuaire avec l'année 1602, lorsque Chauvin, après avoir rapatrié les survivants de l'hivernement de 1600-1601, revient pour ses activités variées de marchand dans l'estuaire, entre autres pour le troc à Tadoussac.

Comme dit plus haut, l'été 1602, Chauvin vient avec cinq bateaux, les deux plus gros à Gaspé pour la morue, puis dans l'estuaire pour la fourrure; un bateau à Terre-Neuve pour du poisson salé vert; un autre pour la traite seule, à Tadoussac, le cinquième, plus tard, pour l'approvisionnement des deux premiers en sel, et le chargement des morues salées jusqu'à la mer Méditerranée. Chauvin ramène en France deux Indiens de Tadoussac. Ce sont les mêmes qui seront présentés au roi et qui parleront aux leurs au retour en 1603.

À l'automne 1602, Henri IV autorise l'association des marchands de Rouen à Chauvin pour le monopole canadien. La lettre du roi Henri IV montre l'évidence de l'intérêt colonial royal, rappelant que l'objectif est de « *fortifier et diligenter* » l'entreprise de « *decouverte et habitation des terres et contrées du Canada* »⁹⁵. La communauté de Saint-Malo est toujours exclue du commerce qui semble un privilège des Normands. Le 21 décembre de la même année, les Malouins protestent au Parlement de Rennes et auprès du roi. Ce dernier use de diplomatie quant à leur dite antériorité de fréquentation du Saint-Laurent, et leur annonce que le Président de Normandie, le vice-amiral de Chaste et le sieur de La Cour iront à Rouen, en janvier, et rencontreront les marchands de Saint-Malo et de Rouen.

Le 3 janvier 1603, rencontre à Rouen, à l'invitation d'Aymar de Chaste, gouverneur de Dieppe, des marchands de Saint-Malo et des associés de Chauvin. On peut lire dans l'invitation que Chauvin ne pouvant suffire à la « *decouverte et habitation de la province de Canada* », le roi désire que lui soient associés les marchands de Rouen et de Saint-Malo. Mais avant que la rencontre débouche sur une entente, aucun bateau ne doit aller « *plus avant que Gaspay* »⁹⁶.

L'objectif du roi est de faire une compagnie plus importante pour favoriser la colonisation de la Nouvelle-France, en se servant des revenus de cette même compagnie. À la réunion, Saint-Malo refuse encore avec comme raison « *le peu d'importance que led.traficq de Canada apporte*

⁹⁵ Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome 1 : *Les vaines tentatives...*, p. 243.

⁹⁶ *Id.*, p. 243.

au général de ceste ville »⁹⁷. Les Malouins ne supporteront pas les frais de la colonisation (voir la vision des États de Bretagne).

Chauvin et ses associés restent seuls. Le marchand meurt en février 1603. Il ne pouvait réussir seul. Même associés, les marchands n'auront pas les moyens financiers pour le décollage colonial basé sur le peuplement. Henri IV le sait, qui souhaite donner plus d'ampleur à la compagnie indispensable aux premiers établissements coloniaux. Donc, demeure le dilemme de 1598 : la colonisation soutenue par un monopole exclusif ou le libre trafic sans colonisation.

Commission à Aymar de Chaste (succession de Chauvin); La Roche est mis de côté.

Le 21 février 1603, Aymar de Chaste et les marchands de Rouen forment une compagnie; les marchands de Saint-Malo n'en font pas partie. Le représentant au Canada est Dupont-Gravé. Le 13 mars 1603, le roi leur permet le voyage d'un bateau, pour le Canada. Le 15 mars deux bateaux partent de Honfleur, plus le bateau d'un associé malouin de Dupont-Gravé : Jean Sarcel de Prévert. Champlain, est, dans le bateau de Dupont-Gravé, envoyé par De Chaste et le roi comme observateur dans la remontée du Saint-Laurent jusqu'au Grand Sault (rapides de Lachine). Le 13 mai : décès d'Aymar de Chaste.

L'alliance féodale avec les seuls Montagnets

L'alliance de 1603, à Tadoussac, est une alliance féodale exemplaire des autres alliances et du chevauchement des droits autochtones et français. Où l'on voit que cette alliance est économique et militaire, entente territoriale et militaire, créant la réciprocité, et le lien de vassalité qui accorde l'occupation d'un territoire avec promesse de la défense de celui qui accorde. La cérémonie est indienne dans son rituel; elle vise à sceller officiellement une entente. Ainsi, il n'y a pas de documents écrits.

Parmi les conséquences de cette alliance franco-montagnaise, l'affrontement précoce contre les Iroquois (1609) en guerre continue et la fondation de Québec (1608) en territoire montagnet, choix géopolitique obligé du site, et non choix subjectif de Champlain. L'alliance féodale détermine la forme de l'établissement et le peuplement. Cette alliance féodale reconnaît la colonisation, renforce le lien indispensable des Montagnets dans le système de la traite des

⁹⁷ Ramé, *Documents inédits*, éd. 1867, cité dans Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome 1 : *Les vaines tentatives...*, p. 243.

fourrures, et bientôt des autres groupes (Algonquins et Hurons). Elle assure la défense contre l'ennemi commun. Elle renforce aussi l'alliance inter-indienne (les « *alliés* ») dans la guerre continue contre l'Iroquois. Elle est une des premières étapes à officialiser, entre Indien et Français, l'activité d'échange et la colonisation, double objectif convergent et souvent en contradiction. Elle accélère, du côté français, les alliances féodales avec les autres groupes en montrant son utilité commerciale et militaire. Les épidémies affaiblissant les Montagnons précédées d'une moindre influence dès les années 1620, les échanges franco-indiens se déplacent vers l'Ouest, perturbés par les Iroquois « débarrassés » des Mahicans dans l'Hudson (1627).

L'alliance féodale de 1603 a peut-être été renouvelée, déjà partagée par Chauvin en 1600 à Tadoussac, le lieu de l'habitation qu'il construit cette année-là. Si l'on s'en tient à Tadoussac et aux environs, ce dernier lieu est mentionné officiellement le 15 janvier 1600 dans les lettres royales à Chauvin et à La Roche. Implicitement il était déjà inclus dans la zone du monopole pour le Canada et l'Acadie accordé à Chauvin par Henri IV en 1599. Chauvin s'engage à « *abiter le païs et bastir forteresse* »; il se propose de faire traverser 500 hommes. La Roche s'oppose, dépossédé d'une partie importante du territoire commissionné, alors que l'île de Sable occupe beaucoup ses activités de pêche. Il écrit au roi un mémoire dans lequel, entre autres, il dénonce Chauvin de n'être jamais allé au lieu concerné⁹⁸. C'est ainsi que la commission limite en 1600, le « *domaine du monopole à cent lieues le long du Saint-Laurent vers Tadoussac.* » Chauvin prend acte et s'intitule « *lieutenant pour le roi, au pays de Canada, en l'absence du marquis de la Roche* ». Alors que l'habitation de Tadoussac est construite, La Roche ajoute sur papier Tadoussac aux territoires sous son monopole⁹⁹.

Il y a plusieurs mises au point à faire quant à cette alliance: la localisation, le groupe indien, la distinction entre la « tabagie » et la célébration de la victoire par la fête des trois groupes, les liens et accords impliqués dans cette dite alliance, etc. Le 27 mai : « *nous fusmes trouver les Sauvages à la pointe de Saint Mathieu, qui est à une lieue de Tadoussac, avec les deux sauvages que mena le Sieur du Pont, pour faire le rapport de ce qu'ils avoient veu en France [...] Ayant mis pied à terre, nous fusmes à la cabane de leur grand Sagamo, qui s'appelle Anadabijou* »¹⁰⁰. La pointe de Saint-Mathieu (l'actuelle pointe aux Alouettes) est située à l'Ouest

⁹⁸ Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome 1 : *Les vaines tentatives...*, p. 236.

⁹⁹ *Id.*, p. 237.

¹⁰⁰ Georges-Émile Giguère (édit.), *Oeuvres de Champlain*, Montréal, Éditions du Jour, vol. 1, 1973, p. 70.

de l'embouchure du Saguenay. La baie de Tadoussac est située de l'autre côté, à l'Est de l'embouchure. Pas de confusion géographique possible !

Dans cet extrait de Champlain, les « *Sauvages* » ou les « *Sauvages de Canada* » sont des Montagnets. À la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle, les côtes de Canada sont les côtes Nord du golfe et de l'estuaire; on dit même souvent *Canadiens* pour les groupes qui y vivent. De plus, il est impossible que Champlain ait pu réunir Montagnets, Algonquins et Etchemins sous une même appellation de « *Sauvages de Canada* ». Dupont-Gravé sait que les Algonquins viennent de l'Ouest (vallée de l'Outaouais) et les Etchemins des côtes de l'Atlantique, arrivés par la rivière Saint-Jean qu'ils ont remontée, ou la rivière Sainte-Croix qui porte aussi le nom de rivière des Etchemins. Le toponyme Canada n'est pas plus fixé géographiquement que l'Acadie.

Les Montagnets sont donc seuls à la pointe Saint-Mathieu (actuelle pointe aux Alouettes), contrairement à l'énoncé de l'historien Beaulieu : « *Champlain ne précise pas l'appartenance ethnique des Amérindiens rassemblés à la pointe aux Alouettes le 27 mai, ce qui laisse évidemment place au débat sur l'identité des nations qui participent à la rencontre* »¹⁰¹. Il est effectivement important de savoir qui va faire une alliance, un accord, une entente avec les Français, parce que cette alliance vise plusieurs niveaux : l'occupation du territoire, les échanges de biens, l'assistance militaire. Le bateau français entre dans le port de Tadoussac le 26 mai. Le lendemain, en barque, les Français vont à la pointe Saint-Mathieu où campent les Montagnets. Anadabijou fait « *tabagie avec quelque quatre-vingts ou cent de ses compagnons* ». Il ne célèbre pas la victoire partagée avec leurs alliés, mais leur victoire sur les Iroquois. La célébration commune se fera plus tard à Tadoussac; la référence localisatrice et aux alliés est explicite : « *Le 28 jour dudict mois, ils se vindrent cabanner audict port de Tadoussac, où estoit nostre vaisseau. À la poincte du jour, leur dict grand Sagano sortit de sa cabane* » en criant à haute voix, « *qu'ils eussent à déloger pour aller à Tadoussac, où estoient leurs bons amis* »¹⁰². Champlain ajoute : « *...ledict grand capitaine le premier commença à prendre son canot, et le porter à la mer, où il embarqua sa femme et ses enfants, et quantité de fourrures, et se meinent ainsy près de deux*

¹⁰¹ Alain Beaulieu, « La naissance de l'alliance franco-amérindienne », dans Raymonde Litalien et Denis Vaugeois (dir.), *Champlain, la naissance de l'Amérique française*, Sillery, Septentrion, p. 158.

¹⁰² Georges-Émile Giguère (édit.), *Oeuvres de Champlain*, Montréal, Éditions du Jour, vol. 1, p. 73.

cents canots [...] Ils estoient au nombre de mille personnes, tant hommes que femmes et enfants »¹⁰³.

On apprend clairement que les Montagnets quittent le campement de la pointe Saint-Mathieu pour aller rejoindre les Algonmequins et Etchemins avec lesquels ils arrivent de la guerre contre les Iroquois. La distinction, par la localisation même, est nette. Les « *mille* » cités dans l'évaluation du nombre renvoient aux mille personnes du campement qui incluent tous les membres de la famille, avec leur « *près de deux cents canots* ». D'un côté, il y a environ un campement d'environ mille Montagnets, sans doute le groupe des Montagnets de l'embouchure du Saguenay, de l'autre il y a environ mille personnes dont les hommes des trois nations désignées, qui devaient être assez nombreux pour avoir « *assommé (tué) une centaine* » d'Iroquois. « *Ils estoient trois nations quand ils furent à la guerre, les Estechemins, Algonmequins et Montagnez, au nombre de mille, qui allèrent faire la guerre auxdicts Irocois* »¹⁰⁴.

Nous ne partageons pas la position de Beaulieu, à savoir cette affirmation : « *Champlain ne fait pas explicitement mention des nations présentes lors de cette rencontre du 27 mai. Cependant, notre connaissance de la période et de la documentation afférente nous porte à croire que Montagnais, Algonquins et Etchemins sont présents à ces festivités* »¹⁰⁵. Champlain distingue par le lieu la pointe Saint-Mathieu, le nombre de personnes et le déménagement vers l'autre lieu, Tadoussac, où étaient leurs alliés. Mieux, l'implicite de l'événement touche à l'arrivée même à Tadoussac : il n'est pas innocent que Dupont-Gravé, qui connaît le lieu de traite, y laisse son bateau et rejoint le campement d'Anadabijou. Il sait qu'en ramenant les deux jeunes Montagnets, ceux-ci vont conter leur rencontre avec le roi Henri IV qui montre de l'intérêt à la colonisation, à l'occupation du territoire, en l'occurrence celui fréquenté par les Montagnets. Gravé connaît la vallée laurentienne pour l'avoir remontée jusqu'aux Trois-Rivières. Il ne connaît pas, de la même façon, le vaste et vague territoire algonmequin et etchemin.

L'un des deux jeunes Montagnets parle devant les gens de son groupe; il n'a pas à rendre compte aux alliés. Les Français, après l'échec de Chauvin au même endroit et l'assistance des Montagnets du même endroit à ses hivernants en 1600-1601, parlementent d'abord avec ceux qui leur sont « *officiellement* » plus familiers.

¹⁰³ *Id.*, p. 73-74.

¹⁰⁴ *Id.*, p. 72-73.

¹⁰⁵ Alain Beaulieu, « La naissance de l'alliance franco-amérindienne... », p. 157.

L'habitation de Tadoussac ne faisant plus l'affaire, il fallait l'entente avec les Montagnets afin de s'établir en amont de Tadoussac, où le climat est plus tempéré, et le sol cultivable. Dugua de Mons avait été horrifié, en 1600, des conditions climatiques et environnementales difficiles.

Il n'a pas été remarqué qu'en 1604, l'année suivante, Champlain, au commencement de son séjour acadien, en remontant la rivière Pentagouet (Penobscot), jusqu'aux environs de Bangor (Maine), expliqua à deux chefs Etchemins, Bessabez et Cabahis, que Dugua de Mons désirait « *habiter leur terre, et leur montrer à la cultiver* ». La réponse, tout en « *petunant* », fut cordiale et invitante, avec « *present de venaison et de gibier [...] dont ils demonstrerent estre fort contents, disant qu'il ne leur pouvoit arriver plus grand bien que d'avoir nostre amitié : et desiroyent que l'on habitast leur terre, et vivre en paix avec leurs ennemis : afin qu'à l'advenir ils allassent à la chasse aux Castors plus qu'ils n'avoient jamais faict, pour nous en faire part, en les accommodant de choses necessaires pour leur usage* »¹⁰⁶. On retrouve la même structure cérémoniale, le pétun, le don, le discours, le souhait français et l'entente territoriale indienne, accompagnée d'assistance guerrière et d'échanges. En 1603, avec les Montagnets qui fréquentent Tadoussac, et en 1604, avec les Etchemins, parce que, d'une année à l'autre, on visait la vallée laurentienne, puis les côtes acadiennes.

La cérémonie se déroule sans doute avec des faits prévus de part et d'autre. Ainsi, Anadabijou avait dû au moins montrer son acquiescement au départ des jeunes gens amenés en France par Chauvin en son dernier voyage de 1602, après une saison de troc et de pêche de quatre mois à Tadoussac. « *L'un des sauvages que nous avions amené commença à faire sa harangue de la bonne reception que leur avoit fait le Roy, et le bon traitement qu'ils avoient receu en France, et qu'ils s'assurassent que saditte Majesté leur vouloit du bien, et desiroit peupler leur terre, et faire paix avec leurs ennemis (qui sont les Irocois), ou leur envoyer des forces pour les vaincre [...] Il fut entendu avec un silence si grand qu'il ne se peut dire de plus* »¹⁰⁷. Anadabijou commence « *à prendre du Petun* », en donne à Gravé et à Champlain, assis auprès de lui et à quelques sagamos assis. Il parle ensuite aux hommes présents « *en leur disant, que véritablement ils devoient estre fort contents d'avoir saditte Majesté pour grand amy [...] il dict qu'il estoit fort aise que saditte Majesté peuplast leur terre, et fist la guerre à leurs ennemis; qu'il n'y avoit*

¹⁰⁶ Georges-Émile Giguère (édit.), *Oeuvres de Champlain*, Montréal, Éditions du Jour, vol. 1, p. 184-185.

¹⁰⁷ *Id.*, p. 70-71.

nation au monde à qui ils voulussent plus de bien qu'aux Français. Enfin, il leur fit entendre à tous le bien et l'utilité qu'ils pourroient recevoir de saditte Majesté »¹⁰⁸.

On apprend, comme des témoins de la cérémonie, que le roi Henri IV, dans son rapport aux Montagnets (on peut les désigner ainsi, il n'y a pas confusion, pour les raisons que nous avons données plus haut), non seulement « *voulait du bien et désirait peupler leur terre* ». Le roi désirait aussi « *faire la paix avec leurs ennemis ou leur envoyer des forces pour les vaincre* ».

Nous rappelons que la même cérémonie se déroulera en Acadie, chez les Etchemins du Penobscot, avec les mêmes contenus de parole et la même signification politique, commerciale et militaire. D'abord, on n'est pas dans un contexte de conquête armée; l'estuaire et la vallée du Saint-Laurent ne sont pas l'équivalent des Antilles et de la côte du Mexique, à la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e siècle, et Dupont-Gravé et Champlain ne sont ni Colomb ni Cortez.

Un jeune Montagnet rend compte aux Montagnets de son groupe de son séjour français et de sa rencontre avec le roi et rapporte les désirs de celui-ci. Il faut se souvenir que celui qui parle pour les deux, quasi chargés de mission d'observateur, parle aux et pour les Montagnets. Cette cérémonie n'est pas problématique en terme de groupe indien identifiable. Nous ne pouvons pas retenir cette proposition hypothétique :

« Il faut toutefois tenir compte de la vision erronée de Champlain pour comprendre et interpréter correctement son texte et la description qu'il fait des événements. Si l'on ne porte pas attention à ce détail, on pourrait avoir l'impression que les seuls Amérindiens réunis à la pointe aux Alouettes étaient des Montagnais (puisque Anadabijou est le chef des Montagnais) [...] Champlain [puisqu'il parle du grand sagamo des Sauvages de Canada] a sans doute alors en tête un groupe plus large, composé de l'ensemble des autochtones réunis à la pointe aux Alouettes. Il en ressort que la proposition d'alliance faite par les Français ne s'adressait probablement pas aux seuls Montagnais même si c'est un de leurs chefs qui prit la parole; elle visait toutes les nations qui se trouvaient alors à Tadoussac et que Champlain désigne sous le terme générique de Sauvages de Canadas »¹⁰⁹.

Ces énoncés sont à revoir tant leur réfutation est possible, juste et claire à présenter. Nous les présentons :

1) La cérémonie d'alliance féodale de la pointe Saint-Mathieu se déroule dans un campement de Montagnets, groupe qu'on dit plus tard de Tadoussac, en présence des seuls Montagnets. Il y aura des rencontres de plusieurs groupes avec Champlain, par exemple au Cap

¹⁰⁸ *Id.*, p. 71.

¹⁰⁹ Alain Beaulieu, « La naissance de l'alliance franco-amérindienne... », p. 158.

de Victoire en 1610 (des Montagnets, Algonquins, Hurons), aux Trois Rivières, au saut Saint-Louis, en général rassemblés pour le troc, ou fêtant la victoire (1610), ou pour des raisons multiples. En 1603, trois groupes sont présents pour célébrer leur toute récente victoire sur les Iroquois et faire le troc avec les marchands qui accostent à Tadoussac, haut lieu de la traite dans l'estuaire. Mais les (ces) Montagnets considèrent Tadoussac comme le lieu de l'échange, comme d'autres Indiens ont choisi, en d'autres temps et autres territoires : les Trois-Rivières, le Cap de Victoire, le Grand Sault, le lac Necouba, Chicoutimi.

2) À la cérémonie, s'ajoute la parole des jeunes Montagnets qui rapportent ce qu'il en est du pays de France, du peuple et de son grand chef, le roi Henri IV. La cérémonie d'accueil et d'alliance est la même que celle des Etchemins en 1604, qui entendent de la bouche même de Champlain la proposition « *d'amitié* », d'assistance militaire traduite par les mots : « *les mettre d'accord avec les Souriquois et Canadiens leurs ennemis* », et d'occupation et de peuplement de leur territoire, « *il (Dugua de Mons) desiroit habiter leur terre* ».

Nous voyons ainsi un même modèle de cérémonie d'alliance. Dans les deux cas, la forme est indienne et l'implication est indienne aussi : « *l'amitié* », ou l'alliance, ou l'entente est économique et implique une assistance militaire. Ainsi, qu'il le souhaite ou non, Champlain doit tenir compte de la guerre continue entre Montagnets (et autres) contre les Iroquois. Les Indiens savent que l'échange oblige à l'assistance guerrière si les conditions de toutes sortes l'exigent. Il existe des accrocs à cette règle traditionnelle implicite ou rappelée, ainsi en 1603 et en 1604, les ennemis sont désignés, sans que l'on sache qui est le plus important, de l'échange ou de l'assistance, quelquefois un seul aspect demeurant actif.

Du côté français, l'alliance féodale confirme les échanges économiques qui existaient déjà. On sait aussi que les Montagnets n'accorderont pas d'exclusivité, qu'ils échangeront au plus offrant et que, durant la prise de Québec par les Anglais (1629-1632), ils trafiqueront avec ces derniers comme ils avaient commencé de le faire avant. Mais l'alliance se vérifie dans des comportements. Champlain tiendra la promesse d'assistance militaire. On le voit en 1609 lors de l'expédition guerrière par la remontée de la rivière Richelieu et du lac Champlain et en 1610, au Cap de Victoire. On peut ajouter l'expédition en Iroquoisie en 1615, à partir de la Huronie ; elle échoua devant un village iroquois.

La Bretagne : exemple contemporain d'alliance féodale européenne

Les États de Bretagne sont toujours intervenus dans les affaires commerciales et coloniales de la Nouvelle-France. Les États sont une institution d'origine médiévale, créée par les ducs de Bretagne, maintenue après 1532, date de la réunion du duché de Bretagne au royaume de France; elle durera jusqu'à la Révolution française. « *Elle représente les trois Ordres ou trois États qui sont censés composer la société bretonne : clergé, noblesse et villes privilégiées.* »¹¹⁰

La Bretagne est un autre exemple d'entente féodale, car elle conserva ses États, son parlement et tous ses droits et privilèges. La monarchie s'est « *approprié* » le territoire par une alliance matrimoniale donc sans conquête militaire. Le mariage qui conclut cette réunion n'était pas celui de la duchesse Anne, qui, à onze ans, avait succédé à son père le duc François II, qui avait essayé de s'allier aux Anglais en 1488. Anne épousa le roi Charles VIII (1491), et, veuve en 1498, se remaria avec le roi Louis XII. Leur fille Claude a été mariée en 1514 au futur François I^{er} qui, avec l'accord des États de Bretagne et par les Édits des 13 août et 3 septembre 1532, réunit la Bretagne à la France.

Les premières expéditions de pêche, ensuite celles doublées du troc ont une grande importance économique pour cette province atlantique. Les villes bretonnes et, surtout, Saint-Malo, réagissent aux irritants par le recours aux États de Bretagne. Il n'existe pas d'opposition entre les propriétaires terriens et les marchands de Saint-Malo, parce qu'ils ont tous une même conception des échanges économiques. Ils veulent la liberté, les seigneurs fonciers pour la liberté du commerce des grains, en vue de l'exportation du blé dans le royaume ou à l'étranger. Après la guerre de Bretagne entre les armées du roi Henri IV et la Ligue, appuyée par la Bretagne et les Espagnols, les États de 1599 voient dans cette liberté du commerce le retour à la prospérité d'avant les années 1590 closes avec la paix de Vervins en 1598.

Il est vrai que les États de Bretagne ont les moyens de leur prétention à la souveraineté partagée. Ils votent les impôts que la province paie au roi. Ils ont l'autonomie financière. Le roi les convoque annuellement; il ne pourrait lever d'impôts en Bretagne sans le vote des États. Il n'y a pas d'administration royale des finances en Bretagne. Le pouvoir royal collabore avec les représentants des trois Ordres. On devine le pouvoir politique des États dans cette province qui n'a pas abandonné beaucoup de son autonomie en 1532.

¹¹⁰ Jean Bérenger, « Les États de Bretagne et la colonisation nord-américaine », *Études canadiennes-Canadian Studies*, n° 17, 1984, p. 9.

« À chaque session, les Ordres sont autorisés à présenter des remontrances appelées contraventions au contrat, et à nommer des députés en Cour, chargés de les présenter au Roi, après la tenue des États. Le roi n'est pas tenu de satisfaire les demandes de la province, mais il doit en tenir compte s'il veut que la session suivante se déroule dans de bonnes conditions. Enfin, les États disposent d'une administration permanente par le procureur général syndic qui fonctionne entre deux sessions de l'Assemblée. Les officiers des États sont élus par les Ordres et rééligibles; ils jouissent d'une grande autorité, car ils appartiennent en même temps au milieu parlementaire »¹¹¹.

Saint-Malo, à l'époque de Cartier et de Champlain, s'est servi de ces institutions provinciales pour conserver ses objectifs commerciaux face aux projets appuyés par le pouvoir royal, entre autres le monopole commercial et le peuplement. En 1588, les États de Bretagne s'opposent même à « *deux particuliers* » de Saint-Malo pour faire révoquer le monopole qu'ils ont obtenu par lettres patentes du roi « *pour le trafic des mines et pelleteries au pays de Canada pendant douze ans.* » Il s'agissait d'Étienne Chaton de la Jaunaye et Jacques Noël, les deux maîtres-pilotes malouins, neveux et héritiers de Jacques Cartier. Selon les lettres émises, les deux associés avaient fait plusieurs voyages, ils continuaient de « *trafiquer avec les sauvages* »; ils en avaient ramenés à Saint-Malo, ils avaient découvert des mines et l'un d'eux avait hérité des papiers et mémoires de Cartier; ils demandaient 60 forçats pour l'exploitation minière. Ils n'auraient pas été payés et ils auraient perdu trois pataches au service du roi l'année précédente¹¹². Au début de 1588, à la réunion des bourgeois de Saint-Malo qui s'entendent : le monopole de douze ans est « *préjudiciable à la généralité de la communauté* ». En juillet : « *Le Roy accorde la révocation des lettres de permission obtenues par les sieurs de la Jaunaye et Jacques Noël, excepté pour le regard des mynieres dont il a fait la recherche et découvertures* »¹¹³. Le Conseil d'État invoqua l'intérêt général : « *la liberté ancienne et accoutumée du commerce de la dite province en général* »¹¹⁴. À noter, l'expédition de Dupont-Gravé, envoyée par Aymar de Chaste qui doit fonder une compagnie de commerce, et où Champlain était observateur, provoqua l'intervention des États de Bretagne. Le 22 octobre 1603, les députés en Cour avaient la charge « *d'intervenir contre ceux qui prétendent au privilège exclusif du commerce au Canada* »¹¹⁵.

¹¹¹ *Id.*, 10-11.

¹¹² Joüin des Longrais, 1888, p. 150-151, cité dans Jean Bérenger, « Les États de Bretagne et la colonisation nord-américaine », *Études canadiennes-Canadian Studies*, n° 17, 1984, p. 10.

¹¹³ *Id.*, p. 10.

¹¹⁴ *Id.*, p. 13.

¹¹⁵ *Id.*, p. 13.

L'expédition acadienne de 1604 est menée par Dugua de Mons, nouveau « *lieutenant général ès pays du Canada, Terre-Neuve, Labrador* ». Elle a reçu les remontrances des États de Bretagne. Les députés en cour doivent « *obtenir que le commerce soit entièrement libre* ». Les marchands basques, rochelais et normands s'opposèrent aussi. On sait que la révocation du monopole de 1607 mit fin au séjour acadien. En 1608, le monopole reconduit d'un an était limité aux castors et pelleteries.

En 1612, la reine Marie de Médicis nomma le prince de Condé vice-roi et lui accorda le monopole des fourrures pour 12 ans. Il rétrocéda ce privilège à des marchands du Havre et de Rouen; les Malouins demeuraient exclus de Tadoussac. Ils réagirent à l'Assemblée des États de 1616, en invoquant la découverte du Canada par Jacques Cartier et en se plaignant « *des lettres qui accordent le commerce exclusif dans la partie et en endroits qui y est favorable* »¹¹⁶.

Selon l'article 7 des remontrances, on voit l'importance de Tadoussac sans doute exagérée, parce qu'elle diminuait : « *Des particuliers de vos villes de Rouen et du Havre de Grâce auraient par faveur obtenus autres lettres de Votre Majesté par lesquelles ils prétendent se rendre proprement et primitivement à tous autres français la permission et licence du dit trafic à commercer le Havre appelé Tadoussac, qui est entièrement le seul pays où se fait et se peut faire le dit trafic.* »¹¹⁷

Le 11 mars 1617, Louis XIII avait révoqué le monopole des Rouennais à la suite des remontrances bretonnes, mais confirmait à la Société des Marchands le même monopole. Champlain, au début de 1618, avait présenté sa requête à la Chambre du Commerce et sa requête au Roi qui avaient fait pencher la décision royale.

En 1618, les États décident de poursuivre les procès perdus en Conseil d'État au sujet du monopole commercial; ils soutiennent, en 1619, « *la liberté du commerce au Canada en cas de plaintes* »¹¹⁸. En 1620, les titulaires du monopole interviennent devant l'inaction des Normands qui n'ont pas rempli toutes les clauses du contrat, entre autres l'envoi de six familles par an au Canada. L'amiral de France, le duc de Montmorency, remplace le prince de Condé comme vice-roi. Des marchands de La Rochelle, associés aux de Caën, prirent la place des Rouennais. Des financiers bretons, devant le pouvoir royal favorable aux compagnies de commerce, tentèrent de convaincre les États d'associer la province de Bretagne à la colonisation en lui accordant le

¹¹⁶ *Id.*, p. 13.

¹¹⁷ *Id.*, p. 13 (Remontrances du 5 novembre 1616).

¹¹⁸ *Id.*, p. 13.

monopole du commerce avec le Canada et Terre-Neuve. On demanda la création d'une commission pour préparer les statuts d'une compagnie.

Cette offre était hors de l'ordinaire : « *en concentrant tout le trafic américain dans un port breton, la Compagnie aurait pu développer les activités industrielles et commerciales de la province* ». Mais le 31 décembre 1622, le projet était abandonné.

En 1626, Richelieu le remit sur pied en rédigeant le projet de la Compagnie du Morbihan, approuvé par un Édît royal la même année. Il s'agissait d'une compagnie à monopole. Tous les autres privilèges de commerce étant révoqués, la Compagnie aurait reçu la possession de terres de la Nouvelle-France ainsi que d'une terre en Morbihan pour y construire une ville et un port.

La Bretagne n'a pas suivi l'Édit du roi pour l'établissement du commerce en Morbihan; les villes ont réagi devant ce qu'elles estimaient l'éventualité de leur ruine, le Parlement de Bretagne voyait une attaque contre son pouvoir, le gouverneur César de Vendôme (fils "reconnu" d'Henri IV) le vit comme un empiètement sur ses privilèges d'Amiral de Bretagne¹¹⁹. Les États présentèrent une requête devant le Parlement. En 1627, le Parlement renvoyait l'Édit à l'examen des États. En 1628, les États admirent l'Édit en principe, mais rejetèrent le monopole en faveur de la Compagnie des Cent Associés (ou Compagnie de la Nouvelle-France). Cette compagnie avait été constituée le 7 mai 1627.

Les Bretons « n'ont pas embarqué » dans cette compagnie, malgré le souhait présenté par les États le 15 janvier 1628. On sait que cette compagnie était en faillite en 1660... Surtout, les marins bretons, sans être associés à cette compagnie, ont continué leurs pêcheries à Terre-Neuve et à faire le troc en contrebande. Après 1627, les États de Bretagne ne s'intéressèrent plus aux affaires coloniales, puisque les ports gardaient leurs intérêts outre-Atlantique. Ainsi, à la fin du XVI^e siècle et début XVII^e siècle, la Bretagne s'oppose à la colonisation du Canada. Les marchands malouins souhaitent le libre trafic et rejettent le principe du monopole des fourrures et des pêcheries à quelques-uns. À partir de 1627, les États de Bretagne ont reculé devant Richelieu, mais leurs intérêts ont demeuré par la contrebande des fourrures et la liberté de la pêche à Terre-Neuve.

Surtout, en conclusion pour l'autonomie de la vision bretonne : la Bretagne s'est toujours opposée à la colonisation par le peuplement. Seul le troc à Tadoussac avec les Indiens a été appuyé. Cette politique est proche de celle des Hollandais qui ont d'abord privilégié un comptoir.

¹¹⁹ La Roncière, 1909, volume 3, p. 496-502.

Les Anglais de Virginie, de leur côté, visent le peuplement. Cette politique bretonne, relancée par Saint-Malo, a freiné la construction de la Nouvelle-France que Champlain s'efforçait de maintenir par le peuplement, si minime soit-il.

L'exemple de la Virginie : 1607-1614

Revenons à la situation nord-américaine et examinons un cas dans les futurs États-Unis, donc avec l'Angleterre et les autochtones. En 1607, la London Company reçoit le monopole du 34° au 41° degré (la Virginie) accordé par le roi anglais. Le 6 mai, s'installent 104 colons à l'endroit qu'ils nomment Jamestown. En 1608, un an après l'ouverture de cet établissement sur la rivière James, au sud de la baie de Chesapeake, une couronne de cuivre et un manteau écarlate sont envoyés à Jamestown pour que John Smith, le président de la compagnie, les offre au chef Powhatan afin d'en faire un souverain vassal de l'Angleterre. En ces années là, les relations entre Anglais et Indiens de la Virginie se comparent à celles des Français et Montagnets à Tadoussac. Thomas Dale, le gouverneur de Virginie, se sert de la voie diplomatique. Il se méfiait du chef Powhatan, avec lequel le capitaine John Smith avait eu maille à partir en explorant la baie de Chesapeake, et « sauvé » par la fameuse Pocahontas, la fille du chef. Au printemps 1614, Dale visite le groupe Chickahominy, après leur avoir fait une offre de paix. Le capitaine Samuel Argall se rend avec une quarantaine d'hommes auprès des Chickahominys pour s'entendre sur les points de cette paix. Une grande assemblée se tient avec les deux parties. Les Indiens, qui souhaitent la protection contre le pouvoir de Powhatan, acceptent Jacques I^{er} comme roi et de devenir « *des nouveaux sujets anglais dans l'assentiment général et un grand cri pour le confirmer* »¹²⁰. Ainsi, même si la comparaison a des limites, le duché de Bretagne et le pays de Powhatan ont les mêmes liens avec les suzerains !

En bref, les Français s'engagent à la défense des Montagnets contre les incursions iroquoises puisque ceux-ci s'entendent sur l'échange commercial et l'occupation territoriale. Il faut avoir en tête le pourquoi de l'assistance militaire française qui concernera aussi les Algonquins et les Hurons, avec la même logique que d'aucuns voient liée à la tradition commerciale indienne et qui peut être traduite en logique française de vassalité. Il ne s'agit toutefois pas de domination mais d'un devoir de réciprocité.

¹²⁰ Cumming, Skelton, Quinn, 1971, p. 283.

Évolution des commissions, entre le 12 janvier 1598 et le 8 novembre 1603, et la Compagnie de la Nouvelle-France, avril-mai 1627 - 6 mai 1628

La Roche, Chauvin, Dugua, Cent-Associés

En 1598, La Roche reçoit d'Henri IV ses lettres patentes. Le roi veut continuer l'œuvre de François 1^{er} qui avait donné à Roberval une mission de conquête : « *Pour cette sainte œuvre et agrandissement de la foy Catholique* », Henri IV nomme La Roche « *lieutenant-général esdits païs de Canada, Hochelaga, Terres-neuves, Labrador, rivière de la grand'Baye, de Norembegue et terres adjacentes* ». Roberval avait le monopole du commerce; La Roche l'obtient aussi, en perdant néanmoins le titre, reçu en 1578, de vice-roi et propriétaire des Terres-Neuves. Personne ne peut trafiquer sans l'autorisation de La Roche, qui a le « *pouvoir de se faire assister en ladite armée de tous Gentils-homes, Marchands et autres de noz sujets* ». Les profits seront divisés en trois parts : « *une qui reviendra à La Roche, une deuxième à partager entre ceux qui auront fait le voyage, l'autre qui servira à la colonie* »¹²¹.

Le 22 novembre 1599, le roi Henri IV accorde à Chauvin le titre de lieutenant pour le roi et le monopole du trafic « *au pays de Canada, coste de l'Acadie et autres de la Nouvelle-France* ». Le monopole du catholique La Roche est partagé avec le protestant Chauvin¹²². Entre La Roche en 1598 et Chauvin en 1599, ont été signés l'édit de Nantes, le 30 avril 1598, la « paix de religion » avec les protestants et le 2 mai 1598, le traité de Vervins, traité de paix avec les Espagnols. Le 15 janvier 1600, nouvelle commission, Chauvin devient « *comme un des lieutenants* » de La Roche.

Le 8 novembre 1603, Pierre Dugua de Monts reçoit sa commission. Le territoire est réduit : « *établissons notre lieutenant général, pour représenter notre personne aux païs, territoires, côtes et confins de la Cadie. À commencer dès le quarantième degré, jusques au quarante-sixième.* » La référence est faite à l'évangélisation « *à la lumière de la Foy et religion Chrétienne, la y établir* ». Le catholicisme et le protestantisme retrouvent leur origine commune. L'autorité du roi est rappelée : le lieutenant général doit tenter de les « *assujettir, soumettre et faire obéir* » à l'autorité royale ainsi que les inciter à se convertir au christianisme. Il doit maintenir les lieux sous la puissance et l'autorité du roi et y commander « *en paix repos et tranquillité* ». Il dispose pour ce faire de vastes pouvoirs, notamment de celui d'édicter des lois et

¹²¹ Lescarbot, 1914, [1609], p. 483 et ss.

¹²² Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome 1 : *Les vaines tentatives...*, p. 232 et 235.

de rendre la justice. « *Le lieutenant du roi peut conclure des traités de paix et d'alliance avec les peuples ou les princes de ces pays* »¹²³.

L'autorité du roi vise d'abord à ce que les Français aient la libre circulation en vue du troc. Faire des Indiens les sujets du roi ne paraît pas essentiel, si le commerce est possible et la paix assurée avec les Français. « *À cette époque, la notion de soumission et d'obéissance à un allié est d'ailleurs parfaitement compatible avec le maintien de l'indépendance à l'échelle internationale. Dans ces conditions, les autochtones peuvent fort bien conserver leur indépendance en se plaçant dans la mouvance du roi de France* »¹²⁴.

Dans les pouvoirs, il est remarquable qu'une précision nouvelle apparaisse : « *traiter et contracter à même effet paix, alliance et confederation bonne amitié [...] Entretenir, garder et soigneusement observer les traités et alliances dont vous conviendrés avec eux : pourveu qu'ils y satisfassent de leur part* ». Le commerce est qualifié : « *son grand et apparent profit qui se retirera par la grande frequentation et habitude que l'on aura avec les peuples qui s'y trouvent, & le traffic & commerce qui se pourra par ce moyen seurement traiter & négocier* ». Ces références à « *contracter* » et « *entretenir* » paix et alliance à la « *fréquentation et habitude avec les peuples* » doivent être influencés par l'alliance implicite avec les Montagnets de l'embouchure du Saguenay en mai 1603. On ne trouve pas ce genre de rappels vis-à-vis des indigènes dans les commissions de 1598 et 1599. Mais ce qui affirme la volonté coloniale : « *Surtout peupler, cultiver & faire habituer les dites terres le plus promptement, soigneusement & dextrement...* »

Dans les lettres patentes du 18 décembre 1603, la colonisation est encore explicitée à côté du commerce : « *pour peupler & habiter les terres, côtes et pays de l'Acadie, et autres circonvoisins* ». Le commerce lui aussi est balisé et nettement élargi et précisé territorialement.

¹²³ Morin, 1997, p. 66-67.

¹²⁴ *Id.*, p. 67.

« *D'équiper aucuns vaisseaux, & en iceux aller ou envoyer faire trafic & troque de pelleterie, & autres choses avec les Sauvages, fréquenter, négocier et communiquer durant ledit temps de dix ans, depuis le cap de Raze, jusqu'au quarantième degré, comprenant toute la côte de l'Acadie, terre & Cap-Breton, baie de Saint-Clerc, de Chaleur, isles percées, Gaspay, Chichedec, Mesamichi, Lesquemin, Tadoussac & la rivière de Canada, tant d'un coté que d'autre, & toutes les baies et rivières de désobéissance, & confiscation entière de leurs vaisseaux, vivres, armes & marchandises, au profit dudit sieur de Monts & de ses associés, & de trente mille livres d'amende* »¹²⁵.

On remarque que le monopole de Dugua de Mons ne s'exerce que sur la traite de pelleteries et autres choses mais pas sur les diverses pêcheries libres à tous les marchands. À remarquer aussi l'évolution territoriale des commissions qui, avec celle de Dugua en 1603, diminue de moitié le territoire de la Nouvelle-France revendiqué depuis François 1^{er}. Le territoire s'arrête au 40^e parallèle à la hauteur de l'actuelle Philadelphie. Il y a continuité dans les objectifs inscrits : faire connaître le nom et l'autorité du roi, évangéliser les peuples du pays en précisant, en 1603, à la « *foy et religion chrétienne* ». Richelieu, en 1627, reviendra à l'ancien territoire et à la seule religion catholique. Et l'État sera partenaire. Les États de Bretagne réclament encore « *la liberté de trafic du Canada* » et les Basques préparent leur riposte par libelle, canonnade et complot lorsque l'établissement de Dugua en 1608, visera la vallée du Saint-Laurent.

¹²⁵ Camil Girard et Édith Gagné, « Première alliance interculturelle. Rencontre entre Montagnais et français à Tadoussac en 1603 », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 25, n° 3, 1995, p. 13-14.

Conclusion

Dès la fin du XV^e siècle, des pêcheurs européens demeurent saisonnièrement en certains endroits de l'estuaire pour des fins d'alimentation, de réparations variées et de transformation de morue séchée et de baleine pour l'huile. S'ajoutera à ces raisons, dès l'époque de Cartier (années 1530), le troc des fourrures contre divers produits qui bouleversera les apports entre les nouveaux venus et les autochtones entre eux, et dans la culture de chaque groupe. Ainsi, les contacts et échanges linguistiques et intimes sont rapportés dans tous les écrits de voyage, de façon crue ou subtile. De ce contact, de l'intimité des échanges et de la cohabitation, naissent des individus d'ascendance mixte.

Une documentation écrite (sources primaires) permet de trouver suffisamment d'indices : présence autochtone indiquée dans les lieux d'activités côtières, durée de ces activités, partage de ces activités avec les autochtones (ainsi à la transformation de l'huile de baleine par les Basques, etc.). Des ouvrages connus comme ceux de Thevet, Alfonse, Cartier, Champlain, les premières relations des missionnaires, les précurseurs et successeurs de Cartier retrouvés dans les actes notariés : Basques, Bretons, Rouennais, Rochelais, etc. De l'importance et de la durée des contacts à travers les échanges et les activités, on peut inférer le métissage. Lescarbot mentionne des parlers « créoles » en Acadie, d'autres auteurs les indiquent jusqu'à l'embouchure de l'Hudson. Les contacts sont présentés dans les écrits des XVI^e et début du XVII^e siècles que l'on peut ordonner selon le lieu, le type d'activités, la fréquence, le groupe ethnique en question, la durée des références directes ou indirectes à des personnes métisses, vues individuellement ou comme groupes; l'importance des truchements vivant à l'année avec les autochtones et partageant leur vie quotidienne, politique que Champlain inaugure dès 1610; la conscience qu'a l'Européen du métissage, la conscience de l'individu métissé lui-même, les regards croisés de l'observateur et de l'observé.

On retrouve dans le souhait « d'un seul peuple » de Champlain, encourageant les unions entre Français et Indiennes. Il y a ainsi intégration personnelle dans l'un ou l'autre des groupes, mais sans conscience de groupe distinct.

Depuis une trentaine d'années, les historiens et les anthropologues ont montré l'importance de la rencontre des deux mondes, les influences réciproques économiques et culturelles. Ils nous servent à préciser les structures de ces rencontres, leur aspect accidentel ou récurrent, le nombre, etc. En exemple de sources secondaires, citons les publications de Marcel

Trudel, Bruce Trigger, Laurier Turgeon, Denys Delâge, les archéologues du contact, les historiens des Maritimes et de la Nouvelle-Angleterre. De ces évidences de contact, peut être inféré le phénomène du métissage.

Se nouent les premières ententes féodales entre Français et Indiens, à l'exemple de la féodalité européenne de la même époque, à l'intérieur (exemple de la Bretagne et de la France) ou en Amérique (les Anglais et les Indiens en Virginie).

Bibliographie

- Allaire, Bernard (1999), *Pelleteries, Manchons et Chapeaux de castor, Les Fourrures nord-américaines à Paris, 1500-1632*. Québec, Septentrion. Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne.
- Beaulieu, Alain (2004), « La naissance de l'alliance franco-amérindienne », dans Litalien, Raymonde et Vaugeois, Denis (dir.), *Champlain. La naissance de l'Amérique française*, Sillery, Septentrion, p. 153-161.
- Bélanger, René (1971), *Les Basques dans l'estuaire du Saint-Laurent (1535-1635)*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec.
- Berenger, Jean (1984), « Les États de Bretagne et la colonisation nord-américaine », *Études canadiennes–Canadian Studies*, n° 17, p. 7-17.
- Biggar, H. P. (1901), *The Early Trading Companies of New France. A Contribution to the History of Commerce and Discovery in North America*, Toronto, University of Toronto Press.
- Biggar, H. P. (1930), *A Collection of Documents relating to Jacques Cartier and the Sieur of Roberval*, Ottawa, Publications of the Public Archives of Canada.
- Biggar, H. P. (1924), *The Voyages of Jacques Cartier*, Ottawa, Publications of the Public Archives of Canada.
- Biggar, H. P. (1913), *Les Précurseurs de Jacques Cartier, 1497-1534*, Ottawa, Publications des Archives Publiques du Canada.
- Cartier, Jacques (1986), Bideaux, Michel (édit.), *Relations*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Chamberland, Roland *et al.* (2004), *Terra Incognita des Kotakoutouemis-L'Algonquinie orientale au XVII^e siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Champlain, Samuel (1973), Giguère, Georges-Émile (édit.), *Oeuvres de Champlain*, Montréal, Éditions du Jour, 3 vol.

- D'Avignon, Mathieu (2003), « Henri IV et Anadabijou : aux origines des alliances franco-amérindiennes », Bisanswa Justin K. et Tétu, Michel (dir.), *Francophonie en Amérique*, Québec, CIDEF-AFI, p. 61-70.
- Delâge, Denys (1985), *Le pays renversé, Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est, 1600-1664*. Montréal, Boréal.
- Delanglez, Jean (1950), *Louis Jolliet. Vie et voyages (1645-1700)*, Montréal, Les Études de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française.
- Girard, Camil et D'Avignon, Mathieu (2000), « Chauvin, Champlain et les Montagnais (Innus) : alliances, diplomatie et justice (1600-1635) » *Colloque pluridisciplinaire d'Amérique et d'Atlantique*, Tadoussac (13-14 octobre 2000), Québec, Publication du CÉLAT, 2000.
- Girard, Camil et Gagné, Édith (1995), « Première alliance interculturelle. Rencontre entre Montagnais et Français à Tadoussac en 1603 », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XXV, n° 3, p. 13-14.
- Harisse, Henry (1900), *Découverte et évolution cartographique de Terre-Neuve et des pays circonvoisins*, Paris, H. Welter.
- Jenkins, T. J. (1921), *A History of the Whale Fisheries*, London, Witherby.
- La Morandière, Charles de (1966), *Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique septentrionale*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- Hoffman, Bernard G. (1961), *Cabot to Cartier, 1497-1550*, Toronto, University of Toronto Press.
- Le Blant, Robert et Baudry, René (1967), *Nouveaux documents sur Champlain et son époque*, Ottawa, Publications des Archives Publiques.
- Lescarbot, Marc (1866), *Histoire de la Nouvelle-France*, Edwin Tross (édit.), Paris, Librairies Tross, 3 vol., (édition de 1612).
- Lescarbot, Marc (1914), *Histoire de la Nouvelle-France*, Grant, W. L. et Biggar, H. P. (édit.), Toronto, The Champlain Society, 3 vol. (édition de 1618).
- Morissonneau, Christian (1978), *Le langage géographique de Cartier et de Champlain. Choronymie, vocabulaire et perception*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

- Morissonneau, Christian (2004), « Le rêve de Champlain », dans Litalien, Raymonde et Vaugeois, Denis (dir.), *Champlain. La naissance de l'Amérique française*, Sillery, Septentrion, p. 258-265.
- Prowse, D. W. (1895), *A history of Newfoundland from the English, Colonial and Foreign Records*, London, Macmillan.
- Quinn, David B. (1979), *New American World : A Documentary History of North America to 1612*, New York, Arno Press.
- Quinn, David B. (1966), « Bellanger, Etienne », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1 : 1000-1700, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 89-92.
- Ramé, Alfred (1865 et 1867), *Documents inédits sur Jacques Cartier et le Canada*, Paris, Librairie Tross.
- Rink, Oliver A. (1986), *Holland on the Hudson. An Economic and Social History of Dutch New York*, Ithaca et Londres, Cornell University Press.
- Sagard, Gabriel (1990), Ouellet, Réal et Warwick, Jack (édit.), *Le Grand Voyage du pays des Hurons*, Montréal, Leméac, Bibliothèque québécoise (1^{ère} édition, Paris, 1632).
- Sagard, Gabriel (1866), *Histoire du Canada*, Paris, Edwin Tross, 4 vol. (1^{ère} édition, Paris, 1636).
- Schlesinger, Roger et Stabler, Arthur P. (1986), *André Thevet's North America : A Sixteenth Century View*, Kingston et Montréal, Mc Gill-Queen's University Press.
- Trigger, Bruce (1990), *Les Indiens, la fourrure et les Blancs*, Montréal, Boréal.
- Trigger, Bruce (1991), *Les enfants d'Aataentsic, l'histoire du peuple Huron*. Montréal, Libre Expression.
- Trigger, Bruce (1971), « The Mohawk-Mahican War (1624-28). The Establishment of a Pattern », *Canadian Historical Review*, vol. 52, n°3.
- Trudel, Marcel (1963), *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 1 : *Les vaines tentatives, 1524-1603*, Montréal, Fides.
- Trudel, Marcel (1966), *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 2 : *Le comptoir, 1604-1627*, Montréal, Fides.

Trudel, Marcel (1979), *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 3 : *La seigneurie des Cent-Associés, 1627-1663*, tome 1 : *Les événements*, Montréal, Fides.

Turgeon, Laurier (2003), *Patrimoines métissés. Contextes coloniaux et post-coloniaux*. Québec/Paris, Les Presses de l'Université Laval/ Éditions des sciences de l'homme.

Turgeon, Laurier (2004), « Les Français en Nouvelle-Angleterre avant Champlain », dans Litalien, Raymonde et Vaugeois, Denis (dir.), *Champlain. La naissance de l'Amérique française*, Sillery, Septentrion, p. 98-112.

Whitehead, Ruth Holmes (1986), « Navigation des Micmacs le long de la côte atlantique », dans Charles Martijn (dir.), *Les Micmacs et la mer*, Montréal, Recherches amérindiennes.

REPRODUCTION INTERDITE: Droits réservés aux auteurs experts